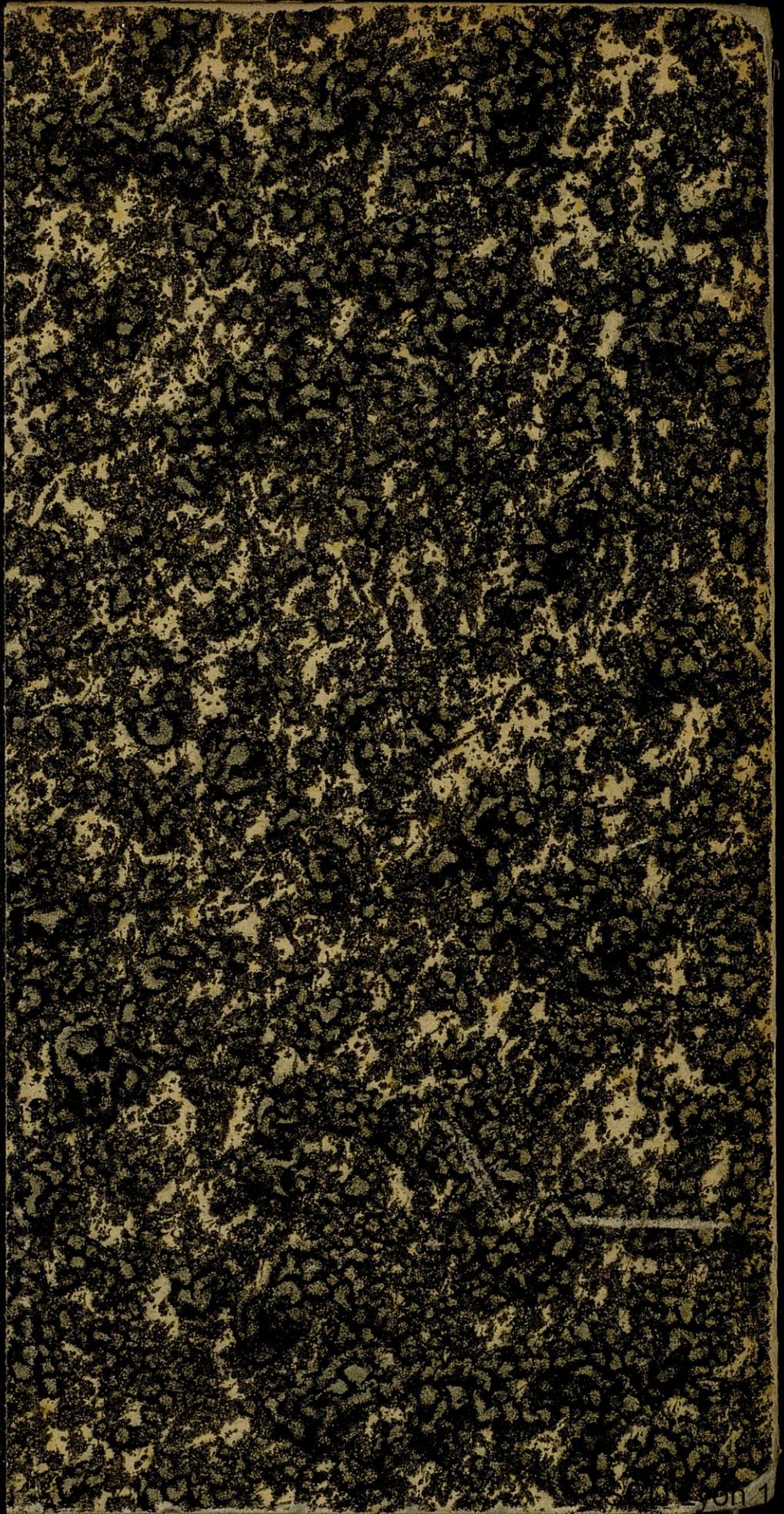
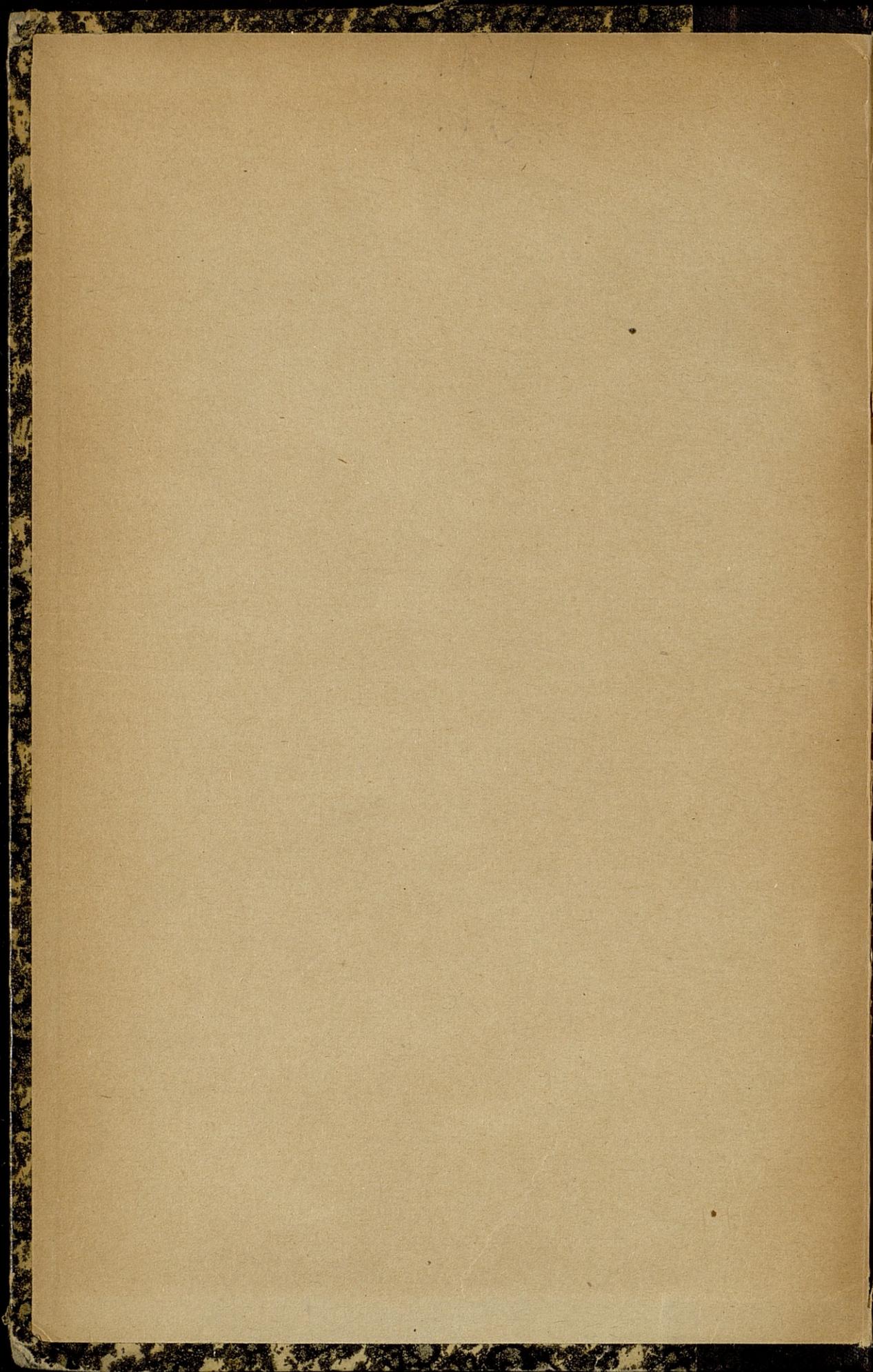


SAINT 6010





SANFA 601688

Code, barres sur la 1^{ère}
page



048 020645 7

83



BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITAIRE
DE LYON

137077
83

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON
Année scolaire 1906-1907. — N° 83

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'EXERCICE ILLÉGAL
DE LA MÉDECINE

PRATIQUES MÉDICALES

POPULAIRES

DANS LES LANDES

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

Et soutenue publiquement le 16 Janvier 1907

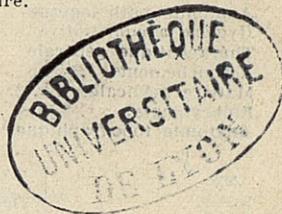
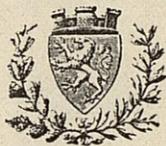
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

PAR

Paul DUBALEN

Né le 26 Mai 1882, à Saint-Sever (Landes),

Élève à l'École du Service de Santé Militaire.



LYON

A. REY, IMPRIMEUR-ÉDITEUR DE L'UNIVERSITÉ

4, RUE GENTIL, 4

Janvier 1907

PERSONNEL DE LA FACULTE

MM. HUGOUNENQ DOYEN.
J. COURMONT ASSESSEUR

DOYEN HONORAIRE : M. LORTET

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. CHAUVEAU, AUGAGNEUR, MONOYER

PROFESSEURS

Cliniques médicales	MM. LÉPINE BONDET BARD PONCET JABOULAY
Cliniques chirurgicales	FABRE ROLLET. NICOLAS PIERRET WEILL POLLOSSON (A.), X.
Clinique obstétricale et Accouchements	HUGOUNENQ CAZENEUVE
Clinique ophtalmologique	BEAUVISAGE, GUIART
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	TESTUT RENAUT MORAT
Clinique des maladies mentales	TEISSIER MAYET
Clinique des maladies des enfants	TRUPIER
Clinique des maladies des femmes	POLLOSSON (M.) ARLONG LACASSAGNE
Physique médicale	COURMONT (J.) SOULIER FLORENCE
Chimie médicale et pharmaceutique	
Chimie organique et Toxicologie	
Matière médicale et Botanique	
Parasitologie	
Anatomie	
Anatomie générale et Histologie	
Physiologie	
Pathologie interne	
Pathologie et Thérapeutique générales	
Anatomie pathologique	
Médecine opératoire	
Médecine expérimentale et comparée	
Médecine légale	
Hygiène	
Thérapeutique	
Pharmacologie	

PROFESSEUR ADJOINT

Physiologie, cours complémentaire M. DOYON

CHARGÉS DE COURS COMPLÉMENTAIRES

Pathologie externe	MM. VALLAS,	agrégé.
Maladies des voies urinaires	ROCHET,	—
Maladies des oreilles, du nez et du larynx	LANNOIS,	—
Propédeutique médicale	ROQUE,	—
Propédeutique chirurgicale	BÉRARD	—
Propédeutique de gynécologie	CONDAMIN,	—
Anatomie pathologique	DEVIC,	—
Hygiène administrative	ROUX.	—
Thérapeutique générale	COLLET	—
Accouchements	COMMANDEUR	—
Matière médicale	WOREAU	—
Embryologie	REGAUD	—
Anatomie topographique	ANCEL	—

AGRÉGÉS

MM.	MM.	MM.	MM.
ROUX	SAMBUC	REGAUD	NEVEU-LEMAIRE
BARRAL	BORDIER	CAUSSE,	PATEL
PIC	COURMONT (P.)	ANCEL	J. LÉPINE Ch...
PAVIOT	CHATIN	COMMANDEUR	PLAUCHU, Ch...
NOVÉ-JOSSERAND	VILLARD	GAYET	
BÉRARD	TIXIER	MOREL	

M. BAYLE, Secrétaire.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

MM. LACASSAGNE, *Président*; COLLET, *Assesseur*;
MM. PIC et SAMBUC, *Agrégés*.

La Faculté de médecine de Lyon déclare que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle s'entend leur donner ni approbation ni improbation.

A MA GRAND'MÈRE

Nous lui dédions ce modeste travail en témoignage de notre inaltérable affection et de notre profonde vénération.

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

Qui furent les premiers et les meilleurs de nos maîtres ; en les remerciant de ce qu'ils firent pour nous, nous sommes heureux de leur exprimer l'hommage de notre éternelle reconnaissance et nous les prions de croire à notre sincère dévouement.

A MES SŒURS

ET

A MON FRÈRE

Tendres sentiments d'affection.

PERSONNEL DE LA FACULTE

PROFESSEUR EN CHARGE

PROFESSEUR

A MA GRAND-MERE

A MON PERE ET A MA MERE

A MRS SELLERS

A MON PERE

SECRET DE LA FACULTE

A la Mémoire
DE MON ONCLE DUBALEN

Chef d'escadron,
Officier de la Légion d'honneur.

A LA MÉMOIRE DE MA MARRAINE

A MON PARRAIN
Monsieur Paul Desquerre

Ce nous est un agréable devoir de lui adresser le témoignage de notre sympathie et de notre reconnaissance.

A MES PARENTS

A la Mémoire
DE MON ONCLE DURANTIN
Chef d'escadron
Officier de la Légion d'honneur

A LA MÉMOIRE DE MA MARRAINE

A MON PARRAIN
Monsieur Paul Desportes
Ce livre est un agréable souvenir de lui adressé
par le Compagnon de notre compagnie et
de notre reconnaissance.

A MES PARENTS

A MES AMIS FERRON

Les Docteurs Jean et Louis
L'Ingénieur Pierre

A MES CAMARADES INTIMES

Les Docteurs Fayet — Heureaux — Jeandin

A MES CAMARADES CIVILS ET MILITAIRES

A MES MAITRES

de Bordeaux et de Lyon

A MES AMIS YERROU

Les Docteurs Jean et Louis
l'ingénieur Pierre

A MES CAMARADES INTIMES

Les Docteurs Fayet - Henneux - Jannin

A MES CAMARADES CIVILS ET MILITAIRES

A MES MAITRES

de Bordeaux et de Lyon

A mon Président de Thèse :

MONSIEUR LE PROFESSEUR LACASSAGNE

Professeur de Médecine légale à l'Université de Lyon,
Officier de la Légion d'honneur.

*Qui voulut bien nous recevoir avec une extrême
bienveillance dans son laboratoire. Nous le
prions d'agréer l'hommage de notre entière
reconnaissance et de notre profonde admira-
tion.*

*Il nous fait aujourd'hui le très grand honneur
d'accepter la présidence de notre thèse ; nous
l'assurons de nos plus respectueux remercie-
ments.*

A mon Président de Thèse :

MONSIEUR LE PROFESSEUR J. GASSAGNE

Professeur de Médecine légale à l'Université de Lyon,
Officier de la Légion d'honneur.

Qui voudrait bien nous recevoir avec une certaine
bienveillance dans son laboratoire. Nous le
prions d'agréer l'hommage de notre entière
reconnaissance et de notre profonde admi-
ration.
Il nous fait aujourd'hui le très grand honneur
d'accepter la présidence de notre thèse ; nous
l'assurons de nos plus respectueux remer-
ciements.

AVANT-PROPOS

C'est cette dernière heure d'écolier qui, sonnante un terme à nos études médicales, nous place au seuil d'une vie nouvelle !

Si agréable que puisse être cette perspective d'atteindre un but depuis longtemps poursuivi, nous n'en éprouvons certes pas moins de plaisir à jeter un regard en arrière et à contempler la route laborieusement parcourue ; la joie d'être arrivé, après avoir franchi une série de passages plus ou moins difficiles, n'est pas le seul sentiment qui accapare notre esprit ; car, malgré tout, bien des jours heureux jalonnent le passé et leur souvenir ineffaçable nous rend rêveur et mélancolique !

En s'accompagnant d'une certaine émotion qui n'est pas exempte de regret, notre joie devient courte ; et surtout aussi en présence d'un avenir dont l'horizon sera constamment recouvert du voile de la responsabilité !

Sur la porte encore entr'ouverte du passé, nous nous plaisons d'acquitter les nombreuses dettes de

reconnaissance à ceux qui nous ont aidé de leur savoir, soutenu de leurs conseils, entouré de leur amitié.

Que notre éminent premier maître, M. le professeur Pousson, veuille bien accepter nos remerciements et croire à nos sentiments de gratitude.

Ceux-ci iront ensuite :

A M. le médecin-major de première classe Boisson, qui, à l'occasion de nos séjours à l'infirmerie, se montra plein d'intérêt et de sollicitude à notre égard.

A M. le médecin-major de première classe Ecot, qui, dans une circonstance malheureuse, eut à nous prodiguer ses soins énergiques et empressés; nous sommes heureux de pouvoir lui en témoigner un souvenir ému et reconnaissant.

A MM. les médecins-majors répétiteurs à l'École : Georges, professeur au Collège Impérial de médecine à Téhéran; Braun; Chavigny, professeur agrégé au Val-de-Grâce; et Lafforgue, qui nous ont guidé avec bienveillance dans l'enseignement de la clinique médicale et qui nous l'ont facilité par leurs leçons précieuses.

A notre compatriote et ami, le docteur M. Ferron, médecin aide-major de première classe. De même que dans sa famille, nous avons trouvé auprès de lui et auprès de M^{me} Ferron une amitié franche et un accueil des plus affables. Nous leur exprimons sincèrement l'hommage de notre sympathie.

Enfin, nos sentiments de reconnaissance et nos remerciements s'adresseront à notre parent et ami, M. Lafitte,

ancien conseiller général du canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse, qui nous offre une hospitalité toujours cordiale. Nos séjours à Saint-Jean-de-Marsacq nous ont permis de recueillir des documents sur cette intéressante contrée de Marennnes, où fleurissent des superstitions naïves, constituant presque, comme à un pas plus loin, dans le pays Basque, ce que nous pourrions appeler une seconde religiosité!

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'EXERCICE ILLÉGAL
DE LA MÉDECINE

PRATIQUES MÉDICALES
POPULAIRES
DANS LES LANDES

INTRODUCTION

Après avoir fait paraître un volume intitulé : *Comment se soignaient nos pères; Remèdes d'autrefois.* le D^r Cabanès vient de publier tout dernièrement, avec la collaboration du D^r Barraud, ce nouvel ouvrage : *Comment on se soigne aujourd'hui; Remèdes de bonne femme.*

Ces deux titres indiquent qu'il ne semble pas y avoir une bien grande différence, un progrès appréciable, entre le présent et le passé ! Malgré les difficultés attachées à la science médicale en général et à l'art de guérir en particulier, tout le monde, de nos jours comme sous Hérode, dans les grandes villes comme dans les campagnes, se mêle d'être médecin ; malgré

tous les dangers qu'elles présentent, *les pratiques médicales populaires* sont encore aussi enracinées que jadis!

Une telle ignorance ne devrait pourtant plus être permise, mais elle existe d'une façon générale dans toute la France et surtout dans certains coins mal partagés par la nature qui sont restés longtemps sans subir les effets du progrès social.

Nous visons une région qui nous intéresse : *les Landes*. Il est pénible d'y constater que, plus qu'ailleurs, beaucoup de gens confient leur santé à des praticiens empiriques ; parmi ceux-ci, les uns ne sont que des fripons de bas étage, se bornant à exploiter la superstition et la crédulité populaires ; les autres font art de guérir et deviennent alors des parasites dangereux de la médecine et un véritable fléau pour la société.

Si les premiers de ces contrebandiers, de ces exploiters sans scrupule, vous demandent la bourse, les autres, pseudo-Esculapes, ne sont plus de simples escrocs, mais de purs bandits ; ils vous demandent : la bourse et la vie !

Tels sont les agents de cette plaie sociale, chaque jour envahissante, qui s'appelle le Charlatanisme, que les médecins doivent s'efforcer de réduire, pour leur intérêt et aussi pour celui de la Société entière ; car s'ils « souffrent de leurs abus, les malades en meurent ». (Brouardel.) Et ainsi notre sujet contribuera par sa faible part à la question de pure actualité et à l'ordre

du jour, sur la répression de l'exercice illégal de la médecine.

Dans cet exposé sur les Pratiques médicales, que nos compatriotes veuillent bien nous excuser si, poussé par le vif intérêt que nous leur portons, nous révélons des faits, qui peuvent leur paraître déplaisants.

C'est en mettant les erreurs au grand jour qu'on peut réussir à les corriger et si, par les considérations mises en lumière et développées dans ces pages, nous étions assez heureux pour ramener dans le droit sentier de la vérité et du bon sens quelques âmes fourvoyées, assez heureux pour éclairer certains esprits chancelants, irrésolus ou entraînés par le trompeux mirage d'un mysticisme et d'un charlatanisme, si mal à propos renouvelés dans notre siècle, nous aurions recueilli la récompense la plus douce au cœur de celui qui désire soutenir les intérêts de ses compatriotes.

*
**

Nous diviserons notre étude en quatre parties.

I. — Dans la première partie, nous traiterons **les pratiques médicales** en consacrant :

Le PREMIER CHAPITRE AUX remèdes populaires proprement dits, c'est-à-dire à ceux qui sont transmis de génération en génération, de bouche en bouche, et qui sont devenus la propriété publique.

Le DEUXIÈME CHAPITRE aux principaux médicastres :

Sorciers guérisseurs (devins) ;

Sorciers exorcistes ;

Somnambules :

Toucheurs.

Le TROISIÈME CHAPITRE à leur thérapeutique.

*
**

II. — Dans la deuxième partie, nous nous occuperons
des **pratiques chirurgicales**, et nous consacrerons :

Le QUATRIÈME CHAPITRE aux Rebuteurs et matrones.

Le CINQUIÈME CHAPITRE à leurs modes de traitement.

*
**

III. — Dans la troisième partie, nous indiquerons
les raisons générales qui assurent le **succès de ces
pratiques populaires** :

La foi des malades,

*L'application trop indulgente de la loi sur l'exer-
cice illégal de la médecine.*

*
**

IV. — Dans la quatrième partie, nous traiterons
des **mesures nécessaires pour empêcher l'exer-
cice illégal de la médecine.**

*
**

CONCLUSIONS.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

REMÈDES POPULAIRES

C'est un travers bien singulier que chacun possède en soi-même que de se croire un peu médecin et de vouloir faire à tout prix bénéficier le voisin de ses connaissances thérapeutiques.

Les recettes des vieilles grand'mères se transmettent de génération en génération ; les remèdes de bonne femme se chuchotent le soir à la veillée et sont pieusement recueillis.

Comment sont-ils nés ?

La thérapeutique populaire n'est que la thérapeutique scientifique de hier. Le peuple n'a rien oublié. Il semblerait que l'homme, qui a presque tout perdu du passé, ait tenu à garder d'une façon intégrale ce qui se rapporte à ce qu'il a de plus cher, sa vie ; et à conserver sa confiance à toutes les pratiques que ses ancêtres croyaient être, à tort ou à raison, favorables à l'entretien de leur santé.

Lorsqu'on poursuit l'étude des remèdes populaires,

on en rencontre de tellement grotesques, qu'on se demande si ceux qui les emploient jouissent de toute leur raison. Après tout, nos railleries sont-elles peut-être inopportunes et injustes ? Qui pourrait assurer que nos arrière-neveux, souriant à leur tour des médications que nous préconisons, n'exerceront pas leur verve aux dépens des découvertes, dont nous nous montrons si vains ?

Nous allons voir certaines maladies traitées par les médicaments les plus hétéroclites, et dont l'action semble, au premier abord, bien éloignée du rôle qu'on leur fait jouer ; mais pour presque tous il nous sera aisé de démontrer — sans pour cela vouloir excuser leur usage — soit que jadis on leur reconnaissait des vertus que la science et l'expérimentation sont venues détruire, soit que certaines légendes ou croyances leur avaient attribué des propriétés imaginaires.

Nous classerons donc les remèdes populaires de la façon suivante :

Les uns qui dérivent d'anciennes superstitions ou d'anciennes doctrines médicales.

Les autres qui dérivent uniquement de l'imagination populaire et religieuse.

Ceux-ci, moins nombreux, sont les moins intéressants.

Contre :

Un mal qui répand la terreur,

Mal que le Ciel en fureur

Inventa pour punir.....

la malpropreté,

la gale (puisqu'il faut l'appeler par son nom), nos paysans pratiquent un procédé dont le succès est subordonné à une condition *sine quâ non*.

En effet, dans nos campagnes, la personne qui croit devoir, pour se débarrasser de la gale, user du secret que nous allons faire connaître, s'estime heureuse, si elle ne gagne pas cette maladie longtemps avant le 24 juin ; ce n'est que le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste qu'elle peut tirer parti de ce secret.

Elle s'en va, avant le lever du soleil, dans un champ d'avoine, se déshabille entièrement et commence aussitôt, à travers la pièce et dans divers sens, une promenade pendant la durée de laquelle il lui faut dire et répéter sans interruption la prière que nous citons traduite en français.

« Nettoie-moi bien, fraîche rosée — Sens comme je suis galeux —
« Vois combien se trouve entaché tout mon corps des pieds à la tête.
« Des pustules, des démangeaisons, si tourmentante misère —
« Veuille bien me débarrasser, dans cette avoine ; car si tu fais
« Que je guérisse bientôt — nuit et jour je veux te bénir. »

Le malade évite de rencontrer les traces de tout autre galeux que le même motif aurait amené ; car, au lieu de guérir, s'il mettait les pieds là où aurait passé son pareil, il serait exposé à garder l'infirmité neuf ans ! Cette promenade dure fort longtemps, surtout si la fraîcheur de la température, à cette heure matinale, ne se fait pas trop sentir.

Si ce traitement n'a pas l'avantage de détruire les acares blottis dans leurs sillons, il a au moins celui de décraquer les pieds du Kneippiste d'occasion !

Une autre pratique populaire, dérivant de

l'imagination religieuse est celle qui veut que les femmes qui n'ont pas de lait, se rendent en dévotion, pour en avoir, auprès de fontaines, dites *fontaines de lait*.

A Arrengosse, on trouve une fontaine qui donne du lait.

A Argelouse, près de la route de Sore, la fontaine de Sainte-Marguerite, vierge et martyre, est visitée par les femmes qui désirent conserver leur lait.

A Belhade, la fontaine de Sainte-Anne, peu éloignée de l'église, possède les mêmes propriétés. La fontaine a été restaurée en 1889.

A Sore existe une fontaine réputée miraculeuse pour les nourrices privées de lait. Elle est située près du lieu où se trouvait la chapelle Saint-Rémi, qui dépendait de l'hôpital.

Certaines grottes à stalactites auraient les mêmes vertus galactogènes.

Dans la paroisse de Bostenx, canton de Mont-de-Marsan, au lieu dit Corbelut, se trouve la grotte de *las mames* (les mamelles). Après une prière, les femmes sucent les stalactites.

L'offrande est portée à l'église.

Comme pratique due à l'imagination populaire, citons-en une, parmi le grand nombre, pour le *panaris*. Elle consiste à mettre son doigt dans l'oreille d'un chat vivant ; moyen radical et qui fait honneur à l'esprit d'observation de celui qui le premier le préconisa ; car il n'est pas douteux que le chat, qui ne passe pas pour un modèle de patience, doit, d'un coup de griffe rapide, opérer le naïf !

*
**

Passons maintenant en revue et étudions au point de vue médical diverses légendes qui forment notre premier groupe, de beaucoup le plus important.

Ce sont des recettes et pratiques qui dérivent de la **superstition** ou **d'anciennes doctrines médicales**.

Parmi les premières, voyons celles qui se rapportent à la *grossesse* et à l'*accouchement*.

Grossesse. — Veut-on, pendant la grossesse, savoir à quel sexe appartient le fœtus ? Que la femme enceinte jette derrière elle une pièce d'argent. Si c'est « pile » qui tourne, c'est une fille ; si c'est « face » c'est un garçon.

Mentionnons que si une fille ou une femme mange un œuf à deux jaunes, elle aura des couches multiples (au moins deux enfants).

A peine une femme est-elle enceinte qu'elle est initiée aux périls imaginaires de son état.

Une des premières et principales recommandations qu'on lui adresse, est *de ne point dévider*, parce que le mouvement de rotation exécuté par la main se transmet à l'enfant qui, tournant sur lui-même, enroule le cordon ombilical autour de son cou.

Accouchement. — Dans certaines localités, dès que les premières douleurs sont ressenties, la femme *s'empresse de passer la culotte de son mari* ; celles-ci ont, paraît-il, la faculté d'accélérer le travail de l'accouchement !

Ailleurs, et si surtout le travail se prolonge au delà du temps ordinaire, les assistants font venir près de la parturiente une jeune fille : on pense généralement que la présence d'une *vierge* devra soulager la malade, et hâter l'accouchement, tout en le rendant plus facile! Une coutume assez suivie est de réclamer l'assistance de certaines personnes avec qui la parturiente a pu avoir antérieurement quelque mécontentement, quelques motifs de haine, des altercations ; une réconciliation, en cette circonstance, est jugée utile pour dénouer heureusement et rapidement les fils de la scène.

*
*
*

Arrêtons-nous enfin à **quelques remèdes populaires** qui sont basés sur **d'anciennes doctrines médicales**.

Du nouveau-né nous passons à l'enfant. Chez lui, il y a deux choses, qui, si elles ne constituent pas précisément des traitements, contribuent néanmoins au maintien de la santé. Ce sont les *gourmes* et les *poux*.

Les uns et les autres jouissent de la réputation de donner le teint frais et jamais une mère ne voudra libérer la tête de son enfant de ces placards de séborrhée qui constituent les *gourmes*, et qui sont si fréquents chez les enfants mal tenus ; pas plus qu'elle ne voudra le nettoyer des *poux* qui le couvrent et qui sont considérés comme « la santé des enfants ». Ce sont des exutoires propres à faciliter l'élimination des humeurs peccantes mises en honneur par l'école humoriste. Remède plus répugnant encore, lorsqu'à l'instar

de nos ancêtres, ils sont pris comme apéritifs. « Les poux sont regardés comme apéritifs et fébrifuges ¹ .»

Un très grand rôle est attribué à la présence des vers dans la plupart des maladies des enfants; de là, le nombre incalculable de recettes pour chasser ou détruire ces parasites : *colliers d'ail; jus de citron et sel mélangés à de l'huile d'olive; lavements de lait de jument; tisane d'absinthe*; ce procédé est tout à la fois commode et économique, s'il n'est pas plus raisonnable que ses aînés, car dix centimes de semen-contra ou de mousse de Corse dispensent d'aller chez le médecin, qui souvent n'est appelé que pour constater les progrès irrémédiables d'une maladie aiguë. La foi dans les parasites qui vivent à nos dépens est très vive, même parmi les gens du monde; il importe cependant de savoir que, dans l'immense majorité des cas, l'existence des lombrics dans l'intestin et même celle des vers dits improprement *solitaires* (car il n'est pas rare qu'on héberge plusieurs ténias à la fois) ne produisent absolument aucun effet morbide.

Les autopsies prouvent tous les jours que les gens qui jouissaient de la meilleure santé, portaient avec eux plusieurs de ces parasites, dont rien n'annonçait la présence; mais il est vrai aussi de dire que, sans doute par une disposition personnelle, par une sorte d'idiosyncrasie, ces mêmes vers, qui sont innocents chez le plus grand nombre, déterminent chez quelques-uns des accidents graves et variés, disparaissant après leur expulsion.

¹ *Matière médicale de Salerne*, 1756, t. I, p. 581.

Un des remèdes les plus usités de la médecine populaire est le *sel de cuisine*. S'agit-il d'une plaie, on la lave avec de l'eau salée ; un individu a-t-il fait une chute, a-t-il reçu des contusions, vite on lui fait avaler un verre d'eau salée. Cette médication est purement prophylactique ; elle a pour but en effet de prévenir des accidents inflammatoires et notamment l'apparition d'un *phlegmon* (Mareye).

La névralgie sciatique, les douleurs rhumatismales sont calmées de la façon suivante :

Prendre du son de blé, le mêler à de l'urine fraîche et appliquer ce cataplasme sur la région douloureuse.

Evidemment l'emploi de l'urine en thérapeutique est très ancien, puisque Pline nous enseigne d'elle que : « Virilis pogadris medetur, argumento fullonum, quos ideo tentari eo morbo negant¹. »

Et du reste cette médication est en soi-même assez logique ; l'urine en fermentant forme de l'ammoniaque, et nous savons que la vésication par l'ammoniaque est employée dans les névralgies.

Contre les *épistaxis*, les *coupures*, le paysan emploie la toile d'araignée, qu'il applique sur les narines ou sur la plaie : « Elle est astringente, vulnéraire, consolidante ; elle arrête le sang, étant appliquée sur les plaies récentes². » Nous croyons plus volontiers que, jouant le rôle de corps étranger, elle ne sert tout bonnement qu'à favoriser la formation d'un caillot, mais parfois aussi à produire le tétanos.

¹ Pline, *Hist. Nat.*, lib. XXVIII, cap. 6.

² *Extr. de la mat. med. de Geoffroy.*

Sur les *fluxions dentaires*, des cataplasmes de figue, indication qu'on retrouve dans l'Ecole de Salerne :

.... *ficus ... varios curatque humores.*
Scrophæ tumor, glandes, ejus catâplasmate cedunt.

Du reste, nous lisons dans Dujardin-Baumetz ¹ « que
« le latex de la figue sert à détruire les verrues et que
« la décoction du ficus carica est fréquemment em-
« ployée en gargarisme dans les fluxions dentaires ou
« les angines légères ».

Contre les *névralgies hémorroïdaires*, les marrons d'Inde. Ce sont là des propriétés que nous n'avons pu relever à leur actif; nous ne les trouvons que toniques, astringents, sternutatoires ou fébrifuges avec l'esculine, résine extraite de l'écorce de l'arbre. Il n'y a donc pas accord entre les vertus que leur prête le peuple et les propriétés thérapeutiques.

Du lumbago et des coliques néphrétiques, certains prétendent se préserver en portant en ceinture une corde de chanvre mâle. Cet usage dériverait-il des phylactères des Romains? Nous voulons y voir plutôt la connaissance des propriétés thérapeutiques de cette plante depuis longtemps connues et exaltées dans le *cannabis indica*. Dioscoride en recommande le suc introduit dans l'oreille contre les *otalgies*; Pline le conseille pour calmer les douleurs de *la goutte*; Grimault ² enfin recommande la « cannabine » dans les névralgies, les rhumatismes et la goutte. — « En un mot, dit Dujardin-Baumetz, le chanvre et le chanvre indien sur-

¹ Dujardin-Baumetz, *Dict. thérap.* « figue ».

² *Gaz. médic.* 1863.

« tout, a été recommandé et a pu être utile contre le
« phénomène douleur. »

Le *persil* jouit dans la population rurale d'une assez grande renommée. De prime abord, il semble être doté de propriétés opposées, puisqu'on l'utilise, d'une part, pour combattre l'anaphrodisie des femmes, d'autre part, pour servir d'agalactique. En réalité, son mode d'action est unique et c'est à son seul pouvoir de congestionner les organes du petit bassin, qu'il doit aussi celui de diminuer la sécrétion lactée. Contre l'anaphrodisie et l'aménorrhée, on le prend en infusion : « Les fruits et
« les feuilles de persil jouissent vraisemblablement,
« mais à un moindre degré, des propriétés emménago-
« gues de l'apiol¹. »

Comme agalactique, il constitue un remède très populaire. On fait un hachis de feuilles de persil fraîches qu'on applique sur les seins de la femme qui veut sevrer, et elle doit garder cet emplâtre pendant vingt-quatre heures, les seins fortement comprimés à l'aide d'une serviette : ce pansement doit être renouvelé tous les jours. Il ne faut pas rechercher dans ces applications externes un phénomène de congestion du côté des organes pelviens, ou une action quelconque de la plante, mais y voir simplement le résultat de la compression qui, pure et simple, aboutit, comme on sait, aux mêmes effets, bien que nous lisions dans Dujardin-Beaumetz que le « persil est employé comme
« résolutif dans les contusions, les engorgements des
« mamelles, etc... ».

¹ Duj.-Beaumetz, *Dict. thérap.*

Citons contre les *brûlures* quelques pansements très communs : recouvrir la plaie de pomme de terre, d'huile de noix ; pansements assez rationnels tous deux, puisqu'ils ont pour résultats, l'un, d'éviter le contact de l'air et par suite la sensation de cuisson qu'il provoque ; l'autre, de soulager la douleur par la sensation de fraîcheur que cause cette application.

Enfin, où la variété ne peut guère le céder qu'au grotesque, c'est dans le traitement *des verrues* ; l'imagination de chacun semble s'être donné libre cours.

1° Couper une pomme sur son arbre et la fendre vers son milieu. Frotter les verrues avec cette pomme en faisant neuf croix ; puis refermer la pomme ; la nouer fortement de façon à ce qu'elle se gâte sans s'ouvrir et la mettre sur le toit de la maison. Au fur et à mesure que la pomme se pourrira, les verrues disparaîtront.

2° Prendre un morceau de lard, en frotter les verrues et, cela fait, le déposer sous un fumier. Pendant qu'il se gâtera, les verrues disparaîtront.

3° On se sert beaucoup comme topique de jus de chélidoine ; mais afin que cette petite opération soit couronnée de succès, on y joint un peu de merveilleux. C'est ainsi qu'après avoir touché la verrue, on place la tige de la plante dans la crevasse d'une muraille où elle se dessèchera à l'abri de la lumière en même temps que les verrues s'atrophieront et tomberont !

4° Envelopper dans un linge autant de pois qu'on a de verrues et le jeter dans un chemin fréquenté. Celui qui ramassera ce petit paquet prendra les verrues, tandis que celui qui les avait en sera débarrassé.

5° Prendre une anguille vivante ; lui couper la tête et frotter les verrues avec le sang qui s'écoulera de la plaie. Cela fait, on enterre la tête du poisson et quand celle-ci sera putréfiée, les verrues n'existeront plus !

Que ces pratiques grossières produisent un résultat positif, ce n'est pas pour nous surprendre outre mesure ; car il existe de nombreuses observations de verrues ayant disparu par autosuggestion ; et nous lisons dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie* de Lucas-Championnière¹ qu'Hamelin, de Hambourg, rapporte plusieurs cas de verrues guéries par des procédés populaires, superstitieux ou empiriques, tels qu'attouchements, prières, etc... ; que Paul Farez relate des cas guéris par suggestion ; que Bérillon cite une femme de Lausanne qui les guérit en les touchant avec une chemise tachée de sang menstruel ; que Gilbert, du Hâvre, les traite par intimidation ; qu'enfin, d'après Mocris, on les guérirait à Athènes en récitant des prières consacrées.

¹ Octobre 1902, page 795.

CHAPITRE II

DES DIVERS PRATICIENS MÉDICAUX

Rien ne donne une idée de l'infini comme la bêtise humaine, a dit Renan.

On en a une nouvelle preuve par le nombre et la variété des étranges praticiens et de leurs pratiques grotesques.

De tous temps, en effet, des individus exploitèrent l'ignorance et la crédulité publique en se faisant passer pour capables de guérir les maladies ; de tous temps ils ont eu des adeptes ; car celui qui souffre accourt toujours vers qui promet un terme à ses douleurs. De nos jours encore, dans les Landes, ces individus qui ont le privilège de guérir, de neutraliser le sort jeté, sont légion. On les appelle *sorciers*. Ce mot est devenu, dans la bouche du peuple, synonyme de bienfaiteur. Il existe plusieurs catégories de sorciers, qui sont autant de parasites de la médecine et souvent des parasites dangereux.

Par ordre d'importance nous les classerons ainsi :

Les sorciers-guérisseurs (devins). Les exorcistes.

Les Somnambules.

Les Toucheurs.

SORCIER-GUÉRISSEUR (DEVIN). — EXORCISTE.

Si la sorcière a le génie du mal, le *sorcier* a le privilège de guérir en neutralisant le *sort jeté*.

L'homme doué de cette puissance n'était autrefois qu'un paysan madré, qui soignait bêtes et gens. De nos jours, c'est encore un paysan, mais déclassé, plus lettré que les gens de sa condition et qui souvent n'a jamais eu le goût du travail agricole. Il s'est procuré quelque vieux livre de Médecine ou de Magie, le *Grand Albert*, par exemple, et c'est dans ces ouvrages qu'il a puisé sa science.

Il existe le **sorcier-guérisseur** ou **devin**, qui fait profession de deviner (*endoubia*) et le **sorcier exorciste** (*escounyrayre*).

L'exorciste est celui qui conjure un maléfice. Il donne des consultations agricoles et médicales. Qui n'a entendu parler de Jacques-Thomas Fournier, fameux sorcier qui s'était fait la spécialité de conjurer la grêle et les maladies des bons paysans de Clermond, Gamarde, Hagetmau et Pouillon ?

Mal vêtu, petit, gros, taché de petite vérole, il se disait de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, et n'était en réalité qu'un habile exploiteur de la crédulité publique. Il courut douze ans dans le pays, dormant dans les cabarets, vivant au jour le jour des produits de sa quête, ramassant, suivant les besoins, argent, graisse, lin, maïs, vêtements. Il s'était formé une légende autour de lui. Un jour, il fut sur le point d'être arrêté comme un vulgaire escroc. Les paysans soulevés le délivrèrent aussitôt.

Si l'exorciste acquiert une grande notoriété, le **devin** aussi reçoit de nombreux clients.

Quand on conseille à un paysan d'aller consulter le sorcier-guérisseur ou devin — et ce conseil est toujours bien accueilli — on emploie l'expression consacrée : « *Alom! qué's caü boutya, qué's caü datour.* » (Allons, il faut se remuer, il faut se donner du mouvement, faire des démarches.)

On rencontre un peu partout ces sorciers-guérisseurs.

Pour peu que la maladie persiste, on court à Urgons, à Lacrabe, consulter les devins.

A Saint-André-de-Seignaux, existe un fameux sorcier qui voit accourir chez lui riches et pauvres, jeunes et vieux, en quête d'obtenir une guérison : « Il a des « rites, des cérémonies, des livres et même un ornement prétendu sacerdotal. Des remèdes qu'il emploie, il est le seul compositeur. Le concours va toujours croissant; grâce à son frauduleux commerce, sa fortune s'arrondit. Il fut condamné à quelques « jours de prison pour exercice illégal de la médecine¹. »

Mais, les médecins qui l'ont fait condamner sont abandonnés par la foule qui ne discontinue pas d'aller chez le sorcier.

Celui-ci, d'ailleurs, n'est jamais embarrassé. Un jour, un devin de Duhort fut appelé à Vielle, auprès d'un enfant qui se mourrait : « C'est trop tard, déclara-t-il; « l'enfant mourra. Mais la personne qui lui a donné le « mal, c'est celle qui un soir, entre-baillant la porte

¹ Monographie de Saint-André-de-Seignaux.

« sans entrer vous tiendra ce langage : « Oh ! le bel enfant ! » Et pour preuve de ce que je vous dis, vous allez la rencontrer à la fontaine en rentrant chez vous. » Le fait est qu'on rencontra une folle ! On conçoit les haines éternelles qu'engendre un pareil malfaiteur.

TOUCHEURS

De tous temps, on a flatté les Grands jusqu'à leur faire croire qu'ils avaient le pouvoir d'opérer des miracles.

Le D^r Cullère, dans son traité : *Magnétisme et Hypnotisme*, déclare que Pyrrhus et Vespasien guérissaient des malades par simple attouchement : Pyrrhus guérissait les douleurs de rate en touchant les malades du gros orteil de son pied droit ; Vespasien, en touchant les hydropiques du bout de son index, faisait disparaître le liquide ascitique. C'est cette vertu qu'on retrouve dans le pouvoir qu'avaient les anciens rois d'Angleterre de guérir les écrouelles.

On a aussi attribué aux anciens rois de France le don d'enlever les écrouelles par l'imposition des mains, ou en les touchant de leur main droite ointe du saint-chrême ; et Lascarille raconte que François 1^{er}, prisonnier en Espagne, guérissait les Espagnols affligés de cette maladie.

C'est de cette prérogative que vient, sans doute, le nom de *mal du roi*, *mal de Saint-Louis*, que le peuple donne souvent à ces manifestations de la scrofule.

Saint Louis ajouta le signe de croix à la prière et à l'imposition des mains de ses prédécesseurs.

Si autrefois le privilège n'appartenait qu'aux têtes couronnées, de nos jours et dans nos campagnes, il s'est démocratisé ; il est dévolu à *tout enfant mâle et légitime, né le septième et après la mort de son père.*

Mais comme ces conditions spéciales sont assez rares, on s'adresse avec le même succès au septième enfant, garçon ou fille, qui n'a pas connu son père.

Le mortel ainsi privilégié par le hasard de la naissance, possède le don de guérir la scrofule, l'hypertrophie de la rate, consécutive au paludisme, et le carreau par de simples attouchements.

Cette opération, qu'on est obligé de renouveler plusieurs fois dans les cas rebelles, a beaucoup plus de chances de réussite quand elle est faite pour la première fois *avant le lever du soleil ou le lendemain d'une des grandes fêtes de l'Eglise.*

SOMNAMBULES

Quant aux somnambules, lointaines et pâles descendantes de la si célèbre sibylle de Panzoult, elles ont encore une assez grande influence.

Il y a deux sortes de classes de somnambules.

Les unes, dites *sensitives*, assurent ressentir les douleurs qu'éprouve le malade avec lequel elles sont mises en rapport, et partant, en indiquer le siège exactement — et cela sans plessimètre, sans sthétoscope.

Les autres, *intuitives*, ne se ressentent point de cette communication sympathique ; mais il leur suffit de la lucidité dont elles sont douées, pour porter sur la

maladie du consultant, et à première vue de son facies, un diagnostic certain et indiquer le remède qui convient à la maladie.

Ces deux genres de somnambules parcourent notre pays dans leurs roulottes, « un de ces longs et larges « véhicules, dans lesquels, durant les voyages, sont « pressés comme des passereaux en leur nid, petits et « grands, hommes et femmes, toute la troupe comédienne¹ ».

A côté de ces somnambules bohémiennes, qui hantent les champs de foire, on rencontre celles qui tiennent un cabinet de consultation dans le chef-lieu d'un canton, d'un arrondissement ou du département; celles qui s'affichent à la quatrième page des journaux et qui font distribuer des prospectus.

Une guérisseuse de Momuy avait une chambre de consultation à Amou; il y en a une autre à Hagetmau les jours de foire. Chaque fois une vingtaine de personnes la visitent, et cependant elle ne peut ni se guérir, ni guérir ses parents, lorsque la maladie frappe à sa porte; son pouvoir ne s'exerce que sur les étrangers.

A Mont-de-Marsan, c'est M^{me} V.... qui, chaque mardi, voit affluer dans son cabinet des clients nombreux et empressés.

La mise en scène sera différente selon que l'on aura affaire à telle ou telle de ces guérisseuses; mais généralement le résultat est le même; c'est-à-dire qu'en laissant entre les mains de la somnambule une

¹ Durand, *les Guérisseurs*, Paris, 1884.

somme plus ou moins forte, le naïf client en retirera toujours une consultation anodine. Si ce n'est pas sa personne qui est soulagée, c'est au moins sa bourse! C'est pour cette raison que, il y a quelques mois seulement, cette M^{me} V... a été poursuivie par le tribunal correctionnel, et hâtons-nous de le dire, condamnée, elle et son mari, reconnu complice de ses agissements fructueux, à six mois d'emprisonnement chacun, sans sursis. Mieux vaut tard que jamais! Et pour une fois les magistrats ne firent pas preuve d'une trop grande indulgence, contrairement à ce qu'il leur arrive trop souvent en pareilles circonstances.

CHAPITRE III

LEURS MÉTHODES THÉRAPEUTIQUES

L'amour du merveilleux est un aliment nécessaire à l'esprit humain.

Dès la plus haute antiquité les sorciers et les devins ont toujours régné en maîtres, même dans les hautes classes de la société. Louis XI, Richelieu, Mazarin, consultaient les astrologues. Pascal croyait aux amulettes; Napoléon à la Cartomancie.

La superstition, la croyance au surnaturel, le besoin que l'homme a de sentir une force supérieure à la sienne, sont inhérents à la nature humaine.

Sous ce rapport notre contrée des Landes est sinistrement privilégiée. C'est ce que nous allons voir maintenant en étudiant les méthodes de traitement employées par les différentes catégories de sorciers.

SORCIERS

Le sorcier exorciste use surtout de la suggestion religieuse, toujours bien acceptée; parcourons quelques-unes de ses consultations, pour les *maladies des enfants* en particulier.

Pour préserver les nouveau-nés de tout accident, il faut leur faire porter au cou un petit sachet contenant des débris du cierge pascal qui sont bénits le

samedi-saint, ainsi que des morceaux d'encens, mais spécialement de celui qui a servi à former les cinq grains du cierge pascal.

Si, à un an, l'enfant ne marche pas, il lui faut faire parcourir neuf fois le premier degré du marchepied de l'autel de la Vierge. Si ce moyen ne réussit pas, porter l'enfant à la pierre de Grimam, pierre druidique, qui se trouve sur la route de Sabres, à Solférino. Les offrandes, qui sont déposées sur la pierre, sont pour l'Eglise de Sabres.

Quand l'enfant tombe malade, le sorcier indique le « *Saint* » dont il est « *taché* » et le nombre de voyages à faire pour regagner les bonnes grâces du Saint.

Il va donc falloir faire voyager l'enfant, c'est-à-dire faire dire un voyage à son intention ; la tradition est là pour guider les parents. Ces voyages se font dans toutes les églises.

Un parent ou un ami de la famille se rend près du curé de la paroisse choisie et lui verse une petite somme d'argent pour faire dire le voyage. Le curé récite alors un évangile correspondant soit au saint, patron de l'enfant, soit au saint qui l'a « *tâché* » et dont le nom a été divulgué aux parents par le sorcier.

Ce n'est pas seulement les églises qui sont courues pour les maladies des enfants ; mais aussi des fontaines dites miraculeuses, qui sont très renommées.

Si l'enfant est atteint du mal *colubre* (diarrhée verte) le sorcier exorciste conseille de le porter à Mimizan-Bains, pour le laver à la fontaine de Notre-Dame.

Les enfants estropiés sont portés à la fontaine Sainte-Eutrope de Sainte-Eulalie (canton de Parentis).

Les *vers* jouent un grand rôle dans la pathogénie de la première enfance ; de là le nombre incalculable de recettes pour chasser ou détruire ces parasites.

Mais quand les remèdes n'ont pas réussi à les expulser de l'intestin, le grand moyen est la *conjuraton*, c'est-à-dire qu'on exorcise et qu'on conjure ces parasites.

Cette conjuration comporte plusieurs procédés. Voici le plus fréquemment employé : on écrit quelques phrases dans une assiette de faïence ; quand l'encre est sèche, on y verse du vin blanc avec lequel on efface l'écriture et on fait avaler le mélange à l'enfant.

Par un autre procédé le sorcier conjurateur prend une cuillère en plomb ou en étain et, avec la pointe d'un couteau, il trace sur le dos de cette cuillère une petite croix ; il récite ensuite les trois versets suivants tirés d'un livre de Job :

Putredini dixi : Pater meus es, mater mea et soror mea vermibus.
Quanto magis homo putredo et filius hominis vermis.
Et tamen simul in pulvere dormient, et vermes operient eos.

Puis il râpe l'endroit de la cuillère occupé par la croix et en fait tomber les débris dans un verre de vin blanc. Avec l'index de la main droite et pendant qu'il récite pour la deuxième fois les mêmes versets, il fait avec le verre trois croix, et administre le vin à petites doses au jeune malade.

Voici une autre recette aussi simple qu'économique. Le conjurateur fait trois croix sur le ventre de l'enfant en disant : « Quid retribuam domino ? Inimici mei, ipsi mei, infirmati sunt, et ceciderunt. Fiat, Fiat, Fiat. »

Le sorcier devin et guérisseur a, lui au contraire, une thérapeutique variée et formule même des ordonnances.

Après avoir gravement et silencieusement écouté les détails fournis par le consultant, le devin guérisseur se recueille religieusement, quelquefois même il demande à rester seul pendant quelques minutes pour causer avec Belzébuth ! Cet autre procédé de donner une consultation est aussi bien usité parce qu'il est très impressionnant : une tierce personne se fait raconter l'histoire de la maladie ; et le sorcier, qui est aux écoutes, rentre précipitamment ; il commande le silence au consultant et lui débite les maux pour lesquels il demande la guérison. Puis, après avoir fait des impositions de mains, des signes mystérieux et après avoir prononcé devant son client des paroles magiques, qui, souvent, ne se traduisent plus que par quelques mots sans suite, plus ou moins déformés et parfois même par un simple mouvement des lèvres, il ordonnera quelques remèdes.

S'agit-il d'une fièvre grave, il conseillera l'application d'un *cataplasme de cervelle de jeune chat* sur la partie interne des poignets, ou bien il recommandera de suspendre au cou du malade, en guise d'amulette, *une noix vide dans laquelle on aura renfermé une araignée vivante*.

Vient-on le consulter pour un bœuf épileptique ? *Une goutte de lait de femme placé, à minuit sur la langue de l'animal* et celui-ci guérira sûrement.

Est-il question d'une maladie chronique ? Il enjoint aux parents du malade de brûler le coussin de plume et la couette du lit du malade.

Cet autodafé doit se faire à *minuit*, à *l'entrecroisement de quatre chemins*.

C'est surtout pour les *fièvres intermittentes* que le paysan a recours aux lumières du sorcier. D'ailleurs celui-ci, se souciant peu que le paludisme est une infection parasitaire, en cherche la cause ailleurs et s'ingénie à trouver des recettes thérapeutiques non moins nombreuses qu'extravagantes. Citons-en quelques-unes :

1° Faire usage pendant neuf jours de tisane de verveine. Le jour de l'expiration de cette neuvaine, le malade prendra une poignée de sel de la main gauche et ira la jeter dans le bénitier de l'église, en ayant toutefois bien soin de ne pas regarder derrière lui et de ne pas toucher l'eau bénite.

2° Voici un autre traitement prescrit à un brave paysan du pays. Ce dernier habitait, dans la commune de Saint-Paul, une maison située dans un quartier marécageux. Les préparations de quinine et de quinquina le guérissaient bien pendant quelque temps, mais les accès revenaient après quinze ou vingt jours d'apyrexie.

Démoralisé, fatigué de prendre des remèdes coûteux et cédant aux inspirations d'une commère du voisinage, notre paysan alla consulter un sorcier renommé du pays et voici la singulière ordonnance qu'il en reçut :

« Vous prendrez chaque matin, pendant neuf jours,
« un morceau de pain et une gousse d'ail et vous irez
« les déposer avant l'aurore devant un pied de ver-
« veine ; cela fait, vous aurez bien soin d'uriner sur le
« tout. »

Le paysan se conforma scrupuleusement au conseil de l'empirique ; mais sa foi ne fut point récompensée, car il conserva sa fièvre jusqu'à ce qu'il eût quitté le quartier et qu'il se fût ainsi soustrait à l'infection paludéenne.

La verveine, soit dit en passant, est une des plantes le plus souvent conseillée par les sorciers. Elle était du reste très en honneur chez les Aquitains et figurait avec le gui dans les cérémonies religieuses des Celtes. Les Romains s'en servaient pour les aspersion d'eau lustrale et pour purifier les autels avant les sacrifices.

3° Prendre 100 grammes de vinaigre très fort dans lequel on jettera une poignée de deuxième écorce de frêne ; faire bouillir jusqu'à réduction de moitié.

Le malade avalera tout le mélange en une fois. Rares ne sont pas les paludéens qui, après avoir fait usage de ce remède, ont eu des hématuries intenses.

4° Appliquer sur la région splénique une rate de veau et la laisser trois jours en place.

5° Chercher dans un bois voisin une ronce plantée en terre par ses deux extrémités. Passer 9 fois dessus en avançant et 9 fois en reculant. Cette méthode vise spécialement la fièvre quarte.

6° Prendre du græcum album avec un verre de vin blanc que l'on aura laissé exposé pendant la nuit au serein.

7° Appliquer une rainette sur le pouls radial et la maintenir en place jusqu'à ce qu'elle meure.

8° Se mettre le cou sur une auge de porc en disant :
« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

9° Entourer le petit doigt de la main gauche avec la

membrane d'enveloppe du blanc d'un œuf de poule et serrer fortement avec un fil de soie.

10° Tailler les ongles des vingt doigts du malade, recueillir les débris, les incorporer à de la viande, de façon à en faire une boulette que l'on donne à un chien. Celui-ci avale la pilule et avec elle la fièvre du malade, qui est complètement guéri.

11° Prendre 9 perles d'ail et un peu d'oseille, hacher menu et jeter dessus un petit verre d'eau-de-vie ; faire macérer au serein pendant une nuit et avaler le tout le matin à jeun. Ce remède doit être pris pendant 9 jours consécutifs.

On a pu remarquer que le nombre 9 apparaît fréquemment dans les recettes populaires des médecastres, car le vulgaire a une préférence marquée pour les nombres impairs (3 et 9 surtout). Ainsi, quand un paysan prend une tisane, des bains bien rarement, des douches encore plus rarement, ou un remède quelconque, c'est toujours en nombre impair.

Ce culte pour certains nombres remonte probablement à Pythagore, qui trouvait, dit-on, dans l'arrangement des chiffres quelque chose de divin. Il est aussi des *heures néfastes*, surtout pour les naissances ; et s'il en faut croire beaucoup de bonnes femmes, l'enfant qui vient au monde à midi ou à minuit est fatalement voué à un avenir malheureux.

12° Il faut, le matin avant le jour, aller couper 9 morceaux de peaux d'arbres dont 8 de ces arbres doivent être fruitiers, mais aucun de la même espèce ; le neuvième doit être un osier ; puis, à la maison, où se trouve la personne qui a les fièvres, un bon feu doit

être allumé à votre arrivée ; vous tournez le dos à ce feu, et, les mains derrière le dos, vous nouez les huit morceaux de peaux qui vous restent dans un morceau de chiffon et vous allez mettre en suspens au cou du malade ce joli médaillon qu'il doit porter jusqu'à ce que les fièvres soient disparues.

13° Vous allez ramasser un nombre de *feuilles de vergne* égal à celui des fièvres que vous avez eues et vous en ramasserez une pour la fièvre qui doit arriver ; vous allez jeter ces feuilles à un passage qui est fermé avec une claie ; le premier qui passe a les fièvres, et vous, *vous ne les avez plus*.

Telle est, contre les fièvres paludéennes, une assez longue liste de recettes, qui se trouvent arrêtées au chiffre 13, mais sans aucune idée de superstition !

Voici contre la *coqueluche* la formule d'un médicament de la région : « Prendre une vessie fraîche de
« porc et avoir soin de ne pas la laver ; y mettre
« 200 grammes de sucre candi. Laisser cette vessie
« exposée à l'air pendant une nuit dans un puits, après
« y avoir attaché un corps lourd, afin qu'elle puisse
« tremper dans l'eau. La retirer le lendemain matin et
« laisser égoutter le sirop, après avoir pratiqué quel-
« ques ouvertures à la partie supérieure de la vessie
« pour donner de l'air. Faire prendre par cuillerées
« à café, après chaque quinte. »

S'il est des sorciers qui se contentent le plus souvent de donner des recettes dans le genre de celles que nous venons de citer, il en est d'autres, en revanche, qui ont des prétentions à une thérapeutique plus savante. Voici quelques échantillons de formules délivrées par

un médicastre de la région. Nous conservons religieusement leur orthographe moderne :

« Je conseille à la malade de faire le traitement ci-après :

« Ayez des tripes de bœuf et des fleurs de camomille, « trois poignées faites bouillir le tout dans trois litres « d'eau commune pour *lavements* que la malade usera « soir et matin.

« Usage en même temps de la tisane de fleurs de « camomille et de citron ; infuser ensemble pour tisane « à prendre avant le repas.

« Huile d'amandes douces 100 grammes. La malade « aura soin de frictionner le bas-ventre avec cette « huile ci-dessus pendant neuf jours. »

« Ayez 100 grammes sirop de violettes et de bour- « rache parties égales, mêlez ensemble. Ajoutez « 24 grains sulfate de quinine. En poudre pour un « sirop fébrifuge à prendre deux cueillerées le matin « à jeun à une heure de distance l'un de l'autre. »

Beaume tranquille. 30 grammes

Essence de terrebenthine . 15 —

Mêlez, frotez, la douleur le soir bien luté.

Propre à frotter un membre angourdi.

Ayez 8 grammes de feuilles de séné, faite infuser dans un verre d'eau chaude ; coulez et ajouter 40 grains de poudre cornachine, prenez le matin à jeun en une doze.

De l'eau sucré par dessus.

Mercure crut. 40 grammes

Huile d'amandes douces : . 10 —

Prenez le mercure et le fermez dans un petit sac de linge, et le faite infuser dans un litre d'eau commune, et même bouillir.

Prenez de cette eau 3 ou 4 fois par jour contre vers.

Il faudrait purger la malade avec huile de *rissins*.

Froter le bas-ventre avec Beaume-Tranquille soir et matin.

Vert de gris. 15 grammes

Sulfate de zinc 30 —

Mélez et infuser dans 3 litres d'eau bouillante pour laver une démangeaison le soir à l'heure du sommeil :

Séné en feuilles 8 grammes

Catholicon double 15 —

Infusé dans un verre d'eau. Dans cette infusion, délayé 36 grains de poudre de cornachine.

Ayez :

Fondant de Rotrou 30 grammes

Diabotanum 30 —

Mélé ensemble.

TOUCHEUR

Voici la manière de procéder :

L'enfant atteint d'une *hypertrophie de la rate* est couché sur les genoux de sa mère ou de la personne qui la remplace, mais sans l'assistance d'aucun autre témoin.

Le toucheur se découvre, se met à genoux et pratique, pendant quelques minutes, des frictions sur l'abdomen du malade, tout en marmotant des prières. (Le *credo* est l'oraison la plus généralement récitée.)

Quand il s'agit de *tumeurs* ou de *plaies scrofuleuses*, le toucheur remplace les frictions par des croix faites avec le pouce imbibé de salive.

SOMNAMBULES

Nous avons déjà dit que la somnambule donnait des consultations anodines pour la santé du client, mais qui soulageaient au moins sa bourse!

Voyons le procédé, toujours le même, qu'a employé récemment M^{me} V...

Un client se présentait soit pour obtenir la guérison d'un ami, soit pour un mariage, soit pour des maux divers, pour des maladies de toutes sortes. M^{me} V... réclamait d'abord deux francs, qui étaient le prix de la consultation, puis elle passait dans une pièce voisine et revenait quelques minutes après, et d'un air grave elle disait invariablement à son visiteur : « J'ai consulté « l'esprit, et maintenant je puis affirmer que vous « guérirez ou que vos désirs seront exaucés — suivant « le cas — mais il faut que vous versiez telle somme. » Le chiffre variait entre 50 et 58 francs. Treize sous étaient toujours ajoutés à la somme principale.

A un habitant de Luglon, qui était atteint, paraît-il, de dysenterie depuis dix-sept ans moins deux mois et demi, la somnambule ordonna du tilleul avec de la farine d'amidon.

Un habitant de Sabres, le sieur G... est plein d'admiration pour la première cartomancienne du monde entier.

Elle a guéri son cochon !

Le sieur Pierre C..., de Pujol-Cazalet, compte aussi parmi les satisfaits : sa femme qui avait le mal va mieux ; il demandera plus tard une consultation pour sa belle-mère. Voilà qui manifeste suffisamment et clairement la vogue de ces personnages.

Il est curieux et pénible à la fois de constater qu'au vingtième siècle la croyance au pouvoir des somnambules subsiste encore, et par des procédés aussi grossiers !

*
**

Dans cette première partie de l'étude de la thérapeutique populaire, nous venons de montrer des pratiques surtout *grotesques*, mais qui risquent aussi d'être dangereuses.

Dans la deuxième partie, nous allons voir les *dangers* s'aggraver en passant de la *médecine* à la *chirurgie*.

Ce qui nous reste à étudier est certainement le côté le plus funeste des pratiques populaires ; c'est l'œuvre néfaste des Rebutteurs et des Matrones.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IV

REBOUTEURS ET MATRONES

REBOUTEURS

Le rebouteur dont le nom vient de l'ancien français « *bouter* » mettre, « *rebouter* » remettre, est celui qui, comme son nom l'indique, reboute les démanchures, c'est-à-dire remet en place les membres fracturés ou luxés.

Il y a deux écoles de rebouteurs.

Les uns, prenant pour devise ces mots puissants « *rien ne nous résiste* », emploient le massage et des moyens auxquels rien ne résiste en effet. Ce sont les *bourreaux*.

Les autres, adoptant ce consolant aphorisme : « *N'opérez pas, guérissez* » rejettent bien loin les moyens de leurs confrères bourreaux et n'usent même pas de la compresse imbibée de blanc d'œuf ou de térébenthine.

Quelques passes leur suffisent pour réduire une

luxation ; quelques formules cabalistiques pour réduire une fracture. Ce sont les *rebouteurs-mystiques*.

Les uns et les autres sont devenus médecins-chirurgiens par inspiration d'en Haut, à moins que le secret de leur art ne leur ait été transmis par l'héritage d'un père ou d'un oncle.

Voilà pourquoi, dit Munaret, le plus grand médecin, selon la croyance des campagnards ne peut être rebouteur ; il n'a pas le *don*..... de les torturer, de les estropier, de les ensorceler enfin !

Parmi eux, il faut le reconnaître, il y en a qui ont su acquérir un certain tour de main et se faire une réputation parfois justifiée dans le traitement des luxations et des fractures simples ; cela s'explique, du reste, par la quantité qui leur en est soumise et leur sert, trop souvent, hélas ! de champ d'expériences.

Bien longue et bien triste, en effet, serait la liste des méfaits de ces praticiens, méfaits commis impunément et chaque jour !

Ici c'est une luxation imaginaire du genou pour la réduction de laquelle le rebouteur, mettant en jeu les manœuvres les plus violentes, a ainsi déterminé une arthrite subaiguë.

Là c'est une coxalgie qu'il complique, par des mouvements et des tiraillements exagérés, d'une luxation de la tête du fémur.

Aussi que d'estropiés, que d'amputés, que de morts même à inscrire chaque année au tableau des exploits de ces bourreaux !

Mais que leur importe : ils échappent presque toujours aux tribunaux.

Bien plus, ils comptent quelquefois au nombre de leurs clients les magistrats eux-mêmes. A ce propos rapportons l'anecdote suivante : A une audience, les témoins sont tour à tour interrogés ; et tout en avouant que l'accusé les avait soignés pour diverses maladies, ils témoignent tous, avec une unanimité des plus touchantes, qu'ils n'ont eu qu'à se louer des soins donnés par cet homme aussi habile que désintéressé.

Certains même, ceux-là qui étaient le plus estropiés du chef de notre rebouteur, se montrèrent encore plus reconnaissants pour celui qui avait fait tout ce qu'il avait pu pour les guérir !

Le tribunal ne put s'empêcher de condamner notre homme à..... *quelques francs d'amende* ! Et ce ne fut pas tout, car après l'audience, l'intelligent président de ce tribunal, émerveillé sans doute par les éloges qu'il avait entendus, fit appeler le rebouteur pour le prier d'examiner son fils atteint d'une entorse !

Le bourgeois, l'aristocrate même ont foi dans l'empirique et ne dédaignent pas, le cas échéant, de provoquer son avis. Mais, tandis qu'ils y mettent généralement une certaine fausse honte, et que dans la crainte de se voir tourner en ridicule, ils vont le consulter clandestinement et nuitamment, l'homme du peuple, le campagnard, eux, affichent bien haut leur confiance dans le médocastre.

Citons l'observation suivante rapportée par le D^r Lavielle :

« Un jour, arrive chez notre ami et distingué confrère, le D^r L. Sentex, de Saint-Sever, un habitant
« d'une commune voisine. Cet homme avait eu, quel-

« ques mois auparavant, à la suite d'une chute mal-
« heureuse, une luxation du coude droit en arrière,
« compliquée de fracture.

« Le rebouteur qu'il alla trouver, après lui avoir
« fait endurer les plus dures souffrances, lui empri-
« sonna le coude dans un bandage fortement serré, en
« lui laissant l'avant-bras dans l'extension la plus
« complète et la plus forcée.

« Vous voyez d'ici l'état de ce malheureux, trois
« mois après cet intelligent et méthodique traitement;
« son membre supérieur droit était absolument inutile.
« Seul soutien de sa famille, notre homme était déses-
« péré et demandait à grands cris que l'on vint à son
« secours. — Je promis d'aviser, dit le D^r Sentex, et je
« profitai de l'occasion pour savoir s'il ne conservait
« pas contre son rebouteur une haine assez vigou-
« reuse pour lui demander, en justice, compte du mal
« qu'il lui avait fait. — Je vis le moment où la colère
« de mon client de seconde main allait se tourner non
« pas contre celui qui l'avait estropié, mais bien contre
« celui qui voulait le guérir. Il me déclara qu'il ne
« consentirait jamais « *à faire arriver malheur à un*
« *homme qui avait réussi bien souvent, bien plus*
« *souvent que les médecins* », qui avait pu, sans que
« pour cela on dût lui en faire reproche, se tromper
« une fois, mais qu'il irait certainement retrouver, si
« un accident du même genre lui arrivait. Il me quitta
« brusquement, après m'avoir fait cette incroyable
« profession de foi, et ne reparut plus, craignant sans
« doute m'entendre dire du mal de son habile rebou-
« teur. »

Les rebouteurs pullulent aujourd'hui, et malgré les progrès considérables de l'instruction dans le pays, il est assez bizarre et même fâcheux de constater que le développement de ces parasites d'un nouveau genre, subit une progression non moins considérable.

MATRONES

Si les rebouteurs mâles sont en grande majorité, il existe cependant des rebouteurs femmes, tout aussi dangereux d'ailleurs que leurs confrères barbus, mais qui se spécialisent surtout pour les affections de leur sexe. Les principales sont les matrones-accoucheuses.

Dans les communes privées d'un médecin ou d'une sage-femme, le plus grand nombre des accouchements est livré aux soins d'une *matrone*. Celle-ci est ordinairement une femme sur le retour de l'âge, fière des nombreux enfants qu'elle a mis au monde dans des circonstances plus ou moins dramatiques, qu'elle raconte en les commentant, afin d'inspirer confiance et courage à la malade.

CHAPITRE V

LEURS MANŒUVRES OPÉRATOIRES

REBOUTEURS

Naîtrait-on grand chirurgien, comme on naît grand poète ?

Bichat assure n'en pas douter pour sa part :

« N'allez pas chercher, dit-il, le génie chirurgical
« dans ceux que l'étude a péniblement formés. La
« nature le donne, l'art le défigure. Vous le trouverez
« chez ces hommes qui naquirent ce qu'ils sont deve-
« nus, qui se développèrent plutôt qu'ils n'ont acquis,
« qui trouvent en eux ce que les autres cherchent au
« dehors, et qui, riches de leur propre fonds, dédai-
« gnent les accessoires qui cacheraient le principal. »

Sans pousser l'amour du paradoxe jusque-là, convenons qu'il est des êtres privilégiés qui ont une prédisposition naturelle à la chirurgie. A cette habileté native, s'ajoute une longue pratique.

Voyons ces opérateurs à l'œuvre.

Après avoir examiné le membre pour lequel on fait appel à sa science, et constaté qu'il est « *dénoué* » ou « *cassé* » ou que tel « *nerf* » (tendon) « *est foulé ou croisé* », le *rebouteur-bourreau* le prend entre ses mains, le malaxe, le torture et le tiraille en divers sens,

avec toute la puissance musculaire de ses grosses mains.

Le patient (et le mot prend toute sa signification étymologique !) pousse des cris d'angoisse et fait d'horribles grimaces. Mais l'os a *craqué* et il est *revenu à sa place*, le malade est guéri !

Le membre est entouré d'un bandage quelconque maintenant en place une compresse imbibée de vin, d'huile et de sucre ou de blancs d'œufs avec de l'essence de térébenthine.

Comme le bandage appliqué est généralement très serré et que le *rebouteur* a recommandé au patient de ne pas y toucher avant huit ou dix jours, les complications et les accidents ne sont pas rares. C'est ainsi que très souvent, lorsque l'appareil est enlevé, on constate que le membre est frappé de gangrène, est sphacélé.

Le *rebouteur mystique* opère d'une façon toute différente. Il examine des yeux seulement le membre malade, et après avoir, en son for intérieur, mûrement réfléchi, il le prend alors entre ses mains, mais avec ménagements et délicatesse.

S'il juge qu'il s'agit d'une simple entorse, il fait exécuter par le membre malade trois signes de croix sur le membre opposé et bredouille quelques paroles pendant l'opération.

S'il y a luxation, trois signes de croix ne suffisent plus ; il faut en faire six et à chacun d'eux l'opérateur prononce un des mots de la formule : *super*, *ante*, *super*.

Enfin, s'il y a fracture, le guérisseur, après avoir prononcé *l'ante*, *super*, fait des signes de croix, et

applique sur le membre une pièce de monnaie enchantée par lui.

Quelques-uns fendent à demi un osier et pendant que les deux bouts se rejoignent et que l'empirique marmote quelques paroles, les os du patient se remboîtent et reviennent dans leur situation normale.

Les rebouteurs mystiques ne sont pas préférables à ceux auxquels rien ne résiste ; les uns et les autres en veulent également à la bourse et à la vie de leurs clients et sont donc des êtres très dangereux.

MATRONES

La matrone installe la malade par terre sur un matelas, et si c'est pendant l'hiver, en face du feu. Aux premières douleurs, on s'empresse de lui administrer une bonne *soupe à l'oignon*.

Pendant le travail, on la gorgera de *vin chaud* et de *café*, dont la matrone, du reste, s'attribue la plus copieuse part.

Si, ce qui est presque habituel, l'accouchement se fait naturellement, la commère fait lever la patiente quand les douleurs expulsives viennent à se produire, et elle reçoit *le fœtus dans un crible*, pour prévenir sa chute sur le sol.

Contrairement aux préceptes de Guillemeau et de Fournier qui recommandaient, « *pour faire plaisir aux vieilles femmes, de faire bonne mesure aux garçons et de le couper court aux filles* », la matrone sectionne généralement le cordon à 20 centimètres de l'ombilic, parce que sa longueur a une influence

marquée sur le larynx et que, *plus on le laisse long, plus l'enfant a chance d'avoir une belle voix.*

L'enfant est ensuite plongé dans un bain tiède et la matrone veille surtout à ce que l'eau n'en soit pas trop chaude, parce qu'une température élevée risquerait de rendre *la peau brune !*

Au sortir de l'eau, le bambin ne va pas être chaudement emmailloté et mis dans son berceau. On va procéder à de nouvelles opérations : on le tripote d'importance. On lui ingurgite une dose de vin pur, quelquefois même de liqueur, pour lui donner de robustes poumons ; on lui donne quelques cuillerées d'huile nauséabonde pour chasser les glaires et les vers ; enfin, après avoir fortement étrillé ce petit corps tout nu, on pétrira avec conviction cette tête déformée par le travail de l'accouchement et bleuie par quelque bosse sanguine.

Ce moulage prématuré, qui est souvent une cause prédisposante des maladies cérébrales chez l'enfant, a pour but de faire du bambin un bel Adonis du village !

Si le baby est du sexe féminin, on lui *arrangera le bout des seins*, en appliquant la bouche sur ses petites mamelles et en pratiquant des succions assez énergiques. Cette manœuvre doit le préserver, dans l'avenir, des conséquences fâcheuses d'une lactation pénible et douloureuse. Mais revenons à la mère.

Si le placenta n'a pas été expulsé naturellement, la matrone tire légèrement sur le cordon et, dans le cas où ces tractions n'amènent point la sortie de l'arrière-faix, elle place, sur la tête de la patiente, le *béret renversé* de son mari et l'engage à souffler de toutes ses forces

dans une bouteille vide. Cet exercice tend évidemment à mettre en jeu les efforts musculaires du diaphragme, des parois abdominales et de l'utérus pour expulser le délivre... Quant au *béret renversé*, faut-il y voir la représentation du placenta expulsé par le mécanisme de Baudelocque ? et sa position sur la tête de la patiente, doit sans doute jouer un rôle purement suggestif ! Si ce moyen ne réussit pas, on met une *serpe* sous chacun des pieds de la femme et on tient au-dessous de ses parties génitales une *poêle remplie d'eau chaude*, procédé qu'on s'explique mal !

Quand, sous l'influence de telles pratiques, la délivrance ne se fait pas, on va alors seulement quérir le médecin, et, en attendant son arrivée, la matrone attache solidement le cordon ombilical autour de la cuisse de la femme, pour empêcher le *placenta de remonter* !

Lorsque le délivre est expulsé, quelques bonnes femmes en frictionnent les seins de la mère, sous le prétexte que ces frictions sont un excellent préservatif contre les gerçures des mamelles.

Enfin, pour prévenir les hémorragies, on fait revêtir à la femme une *chemise sale* de son mari... ?

Le placenta expulsé est l'objet d'une attention spéciale ; on le met à l'abri de la convoitise du chat et du chien de la maison et on tâche de ne pas l'exposer à la curiosité des enfants. Le plus ordinairement on l'enterre dans un coin du jardin où le sol ne devra être remué de longtemps.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE VI

RAISONS DU SUCCÈS DES PRATIQUES MÉDICALES POPULAIRES

Les pratiques médicales populaires peuvent-elles n'être envisagées que dans leur côté grotesque et dangereux ?

Les remèdes de bonne femme et de médecastres guérissent parfois ; et en mettant à part l'action que peut produire telle ou telle substance, telle ou telle plante, ils guérissent souvent par la *confiance* absolue qu'ils inspirent aux malades qui se fient à eux. Il faut évidemment, pour obtenir ce résultat, que le malade ait une mentalité spéciale ; mais par la seule raison que beaucoup de recettes reposent sur un fond de merveilleux, et que l'homme est, quoi qu'il prétende, toujours attiré par le mystère, la guérison arrive à la suite de pratiques mêmes puériles, alors que les remèdes les plus énergiques n'avaient produit aucun effet.

L'imagination est une puissante chose, ses effets sont merveilleux et étranges ; et c'est surtout quand il

s'agit de notre santé qu'elle parle le plus en souveraine maîtresse.

En médecine, plus qu'ailleurs, la foi est une force dont la puissance est illimitée et peut produire des miracles. Cette foi fait le succès des pratiques médicales populaires et de leurs propagateurs.

En outre de cette crédulité qui est une raison d'ordre général, il faut aussi tenir compte de certaines *conditions locales*, qui interviennent comme causes prédisposantes.

En particulier pour les Landes, on ne peut s'empêcher d'incriminer l'éducation.

Assurément les Landes ne sont plus telles que les ont dépeintes certains écrivains. Ce ne sont plus ces vastes marécages parcourus de loin en loin par des bergers montés sur des échasses ; ce n'est plus ce pays inculte et malsain habité par des gens malingres et rachitiques, et à l'esprit aussi neuf que les anciennes peuplades non civilisées. Les Landes, un des plus grands départements, sont devenues, en moins de cinquante ans, une des plus riches régions de la France grâce aux progrès économiques rapidement réalisés ; mais il reste toujours une teinte, un souvenir du passé ; et pendant les longues veillées d'hiver, autour du foyer où flambent les aiguilles de pin, l'enfant écoute bouche bée les histoires étranges que raconte la grand'mère ou quelque voisine, avec les fioritures que toute vieille femme sait adjoindre à son récit. Des maladies mystérieuses avec des guérisons non moins surnaturelles en constituent le fond et le jeune auditeur se sent tout saisi.

Ses rêves en dépendent et sont visités par des figures qui n'ont rien d'humain ; son esprit encore vierge s'impressionne chaque jour plus profondément l'idée d'un monde invisible, dont nous heurtons à tout pas les manifestations. D'autant mieux que l'hérédité est là, et que l'ovule ou le spermatozoïde, dont il est né, recélaient dans leur protoplasma des germes de crédulité !

Aussi est-il, plus que personne, disposé à accepter les services des médocastres, qui facilement se réclament de Dieu et lui attribuent leurs succès.

La suggestion est donc la grande complice de toutes les croyances. Le peuple est un grand enfant et le mystérieux influe toujours sur son imagination et sur son cerveau de moindre résistance.

* |
* *

Assurément les médecins pratiquent tous les jours des suggestions, qui profitent non seulement aux malades qu'ils traitent, mais à la société tout entière dont la santé et le bonheur dépendent de la santé et du bonheur de ses membres ; mais cependant il est nécessaire d'empêcher la pratique illégale d'un tel procédé et d'endiguer les absurdités auxquelles il peut se prêter. La liberté de pratiquer sans titres n'est pas seulement l'exploitation des naïfs par les audacieux, mais aussi le dérèglement et l'indiscipline.

Or la société qui veut être protégée dans chacun de ses membres contre les maladies, confie au médecin le soin de sa santé. Elle lui confère un monopole et exige de lui des études fort longues et fort dispendieuses.

En délivrant son titre au docteur, elle prend l'engagement de protéger ce dernier contre une concurrence déloyale, quels que soient les moyens qu'elle emploie pour se manifester. Par ce monopole elle concède à lui seul le droit de guérir, de faire une ordonnance, et elle s'engage, semble-t-il, par cela même à débarrasser de sa route tout individu qui, non muni d'un diplôme, émettrait la prétention d'instituer des traitements aux malades.

La loi réglementant l'exercice de la médecine n'a pas d'autre but.

Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur délivré par le gouvernement ; ainsi parle *la loi du 30 novembre 1892*. Elle comprend trente articles, parmi lesquels nous notons l'article 16, qui se compose de trois paragraphes dans lesquels on peut faire rentrer tous ceux qui, sans diplôme, donnent des consultations et instituent des traitements.

Pour ceux qui ne l'observeraient pas, la pénalité *semble sévère* ; ce n'est plus *l'amende presque ridicule* de 16 francs, indiquée par la loi du 19 ventôse an XI, c'est maintenant *un délit de la police correctionnelle*.

Or l'étudiant, pour se conformer à cette loi, travaille pendant de longues années, afin de subir les examens exigés ; dès qu'il est reçu docteur, les lois fiscales lui imposent de lourdes patentes ; et alors il est à même de constater que la loi française n'est accablante que pour les honnêtes gens. Il peut voir s'ébattre sous l'œil indulgent de la justice la troupe audacieuse des guérisseurs de toute espèce, à qui on apporte, souvent

sans compter, l'argent que l'on refuse au médecin et à qui aussi on fait l'aveugle sacrifice de sa santé et de son bien-être !

Pourquoi donc un tel état de choses existe-t-il ? C'est que de toutes les lois qui existent, *celle qui régleme l'exercice de la médecine est la plus violée. Les magistrats semblent avoir méconnu jusqu'à présent les raisons d'être de la loi de 1892. Elle a presque toujours trouvé des juges bienveillants pour sourire et pardonner aux délinquants.*

Cela semble étonnant, mais cela est.

Sérions nos arguments.

D'abord les magistrats prennent peut-être trop l'habitude de *vouloir juger à tout prix par eux-mêmes* des questions médicales, en ne tenant aucun compte des rapports des médecins légistes ; il leur arrive aussi de se tromper et ils le font inconsciemment ; mais, *errare humanum est* ; et nous prendrons timidement la permission, malgré notre jeune inexpérience, de leur assurer qu'en matière médicale ils peuvent être facilement de mauvais juges s'ils n'y prennent garde.

La psychologie du malade leur échappe. Au médecin, celui-ci racontera avoir été dupé ; en audience publique, devant tout un prétoire, le même individu criera tout haut qu'il est enchanté du traitement que son Esculape lui a fait suivre ! Les victimes ne font donc que favoriser les tendances de la magistrature à un excès de partialité pour les coupables. Comme le dit Brouardel : « Ce qu'il
« y a de curieux dans les affaires de ce genre qui ont
« des poursuites devant les Tribunaux, c'est de voir les
« efforts que font les dupes de ces guérisseurs

« pour atténuer dans les mesures du possible la faute
« qui leur est reprochée, même si ce sont elles qui ont
« été la cause des poursuites. »

Ou bien c'est aussi la stupide complicité du silence qui, s'établissant entre le praticien et sa victime par la honte qu'éprouve celle-ci d'avoir donné dans les pièges de l'autre, équivaut presque à une garantie d'impunité aux yeux des Juges.

Alors, malgré l'esprit d'équité qui les anime, ils portent un jugement dérisoire ; ce qui n'arriverait pas s'ils s'aidaient des rapports médicaux.

Il est d'autres Juges qui mettent un *mauvais vouloir évident* à poursuivre les délinquants. Écoutons encore Brouardel disant : « Je vous ai cité le cas d'un magistrat
« qui n'entama de poursuites contre un individu exer-
« çant illégalement que contre sa volonté et qui
« m'expliqua qu'il lui répugnait de poursuivre une
« personne, qui, prétendait-il, l'avait guéri, à l'aide de
« paquets d'herbes quelconques, d'un eczéma dont il
« souffrait depuis de longues années. »

« Bien des cas qui auraient pu et dû intéresser les Parquets sont restés *tolérés*, par suite de raisons très diverses : politique, religion, relation, » comme nous le dit dans une lettre le Dr Levassort, secrétaire général du Comité d'initiative du Congrès pour la Répression de l'Exercice illégal de la médecine, à l'obligeance duquel nous adressons nos hommages respectueux.

Certaines fois les magistrats considèrent que les médecins par ces procès cherchent seulement à défendre leurs intérêts menacés ; ils insinuent que nos syndicats sont guidés par un but pécuniaire et suspect par con-

séquent ! Leur déduction est que le médocastre ne commet qu'un péché véniel ; on classe, et l'exercice illégal prospère sous l'œil tolérant de ceux qui sont chargés de l'étouffer !

Cependant il arrive de temps en temps que les Parquets, contraints de condamner, donnent raison au médecin. Mais ils ont le tort de montrer une *indulgence excessive* et les condamnations prononcées contribuent pour un grosse part à expliquer la vogue dont jouissent les guérisseurs. Quelque paradoxale que paraisse cette assertion, elle se justifie aisément.

Les accusés voient dans cette indulgence un encouragement. Quant aux clients ils en concluent que si on ne condamne ces derniers qu'à des peines dérisoires, c'est qu'ils ne sont pas coupables du tout.

En effet, le tarif couramment appliqué par les tribunaux pour la répression des délits d'exercice illégal de la médecine varie entre 16 francs et 100 francs d'amende. Il faut être vraiment grand coupable pour être condamné au maximum et encore, dans ce cas, la condamnation est-elle atténuée par le bénéfice de la *loi de sursis* !

N'est-ce pas faire peu de cas de la vie humaine que d'infliger une amende de *quelques francs* à un rebouteur qui cause des infirmités à ses clients ? Les pénalités sont toujours bien inférieures au gain que le prévenu a tiré de sa profession illégale. Il ne risque donc pas grand'chose. Aussi, ne se gêne-t-il pas pour opérer au grand jour, sûr de l'impunité. S'il est condamné, il paie l'amende et il continue comme par le passé sa fructueuse industrie.

Voilà ce qui se passe non seulement dans les Landes, mais partout et, de peur qu'on nous taxe d'exagération, nous confirmons nos arguments par un aperçu sur la *statistique de la Justice criminelle de France*.

En consultant cette statistique, nous avons remarqué qu'elle mentionne, depuis 1825 jusqu'à nos jours, la loi du 19 ventôse an XI, pour les délits d'exercice illégal de la médecine, de la chirurgie et des accouchements. Cela seul paraît indiquer que, même au Ministère de la Justice, on ignore l'existence de la loi du 30 novembre 1892.

En deuxième lieu, existe-t-il une différence avant 1892 et après 1892 au point de vue des délits d'exercice illégal jugés par les tribunaux correctionnels et des résultats des poursuites ?

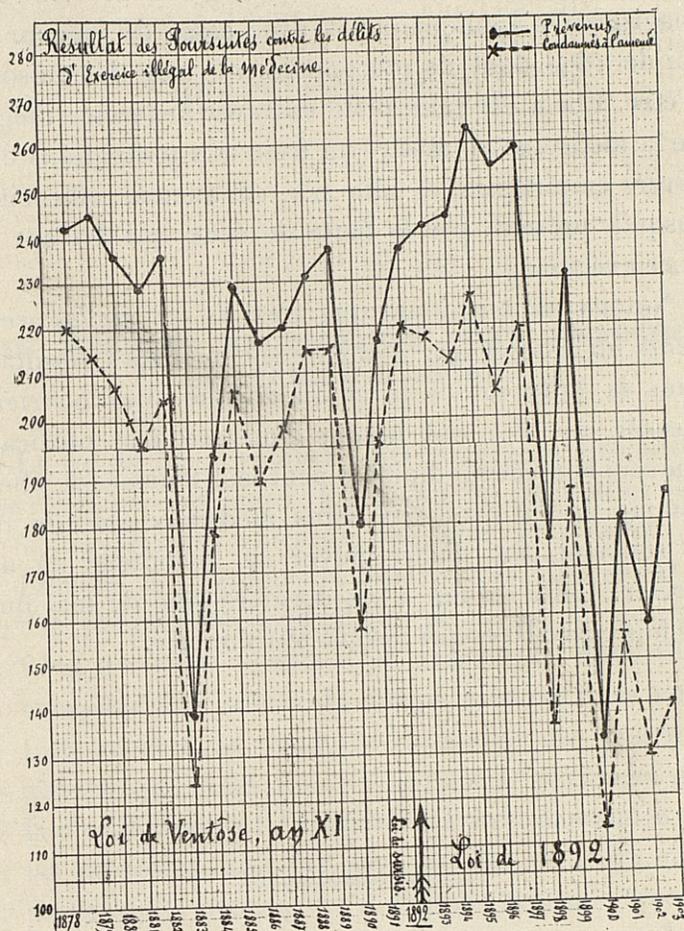
Jetons un coup d'œil sur ce graphique.

La courbe du nombre des condamnés à l'amende ne devient jamais égale à celle du nombre des prévenus, car il y a toujours des acquittés. Sur la ligne verticale d'une année, la distance entre les deux points représente le nombre des acquittés.

Les deux courbes marchent presque parallèlement. Quelques années après la loi de 1892 (1894-95-96-97) il y aurait eu un plus grand nombre de prévenus, mais aussi plus d'acquittés, car la distance entre les deux points de chacune de ces années est la plus grande du graphique. Notons encore qu'en 1891 commença à être appliquée la *loi de sursis*.

Que déduisons-nous alors de cette lecture ? Malgré la loi de 1892, la pénalité n'a pas changé et a été toujours trop indulgente.

Nous en trouvons une autre preuve dans la *statistique des prévenus en récidive* ; ceux-ci en effet sont de



nouveau condamnés à l'amende. Quelques rares unités ont à subir moins d'un an de prison.

Ce que nous venons de démontrer pour les délits d'exercice illégal de la médecine et de la chirurgie,

nous pourrions le refaire pour les délits de la pharmacie et des accouchements.

On ne peut donc que se convaincre *de visu* : les magistrats n'appliquent pas avec assez de vigueur la loi de 1892 dont ils méconnaissent trop les raisons d'être. Elle a été faite pour entraver l'exercice illégal de la médecine et mettre un frein aux prétentions des divers empiriques, et elle n'a eu aucune efficacité, jusqu'à présent, par la faute de ceux qui doivent la faire exécuter !

Notons en terminant que c'est *la loi sur les accidents du travail* qui a donné les meilleurs résultats dans la lutte contre le charlatanisme. Les ouvriers blessés, en effet, ont besoin d'un certificat médical, que seul le médecin diplômé peut leur fournir ; de plus, comme ils ont droit aux soins médicaux gratuits, ils se soucient peu d'aller payer un rebouteur ou un sorcier. Cette loi fait à ces derniers plus de mal que les lois coercitives qui restent lettre morte.

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE VII

DES MESURES NÉCESSAIRES POUR EMPÊCHER L'EXERCICE ILLÉGAL.

La loi du 30 novembre 1892 suggère à Brouardel les réflexions suivantes : « Rendant les poursuites plus « faciles et plus efficaces, elle aura pour effet, je « l'espère, de diminuer le nombre des Charlatans et « des Rebouteurs ; cependant, je ne pense pas que « nous arrivions jamais à en amener la disparition « complète. Les efforts du Corps médical dans cette « lutte contre la crédulité humaine ne pourront « aboutir que si les malades veulent se persuader que « la prohibition de l'Exercice illégal est demandée par « les médecins, non pas dans un but de lucre, mais « parce qu'ils pensent qu'il est indispensable que les « malades reçoivent les soins éclairés que réclame « leur état. » Ces doutes sur l'efficacité de la loi ne sont que trop justifiés ; la justice elle-même sur laquelle Brouardel a l'air de compter a fait de telle sorte que cette loi est restée inexécutée jusqu'à nos jours.

Comment faut-il réagir contre ce déplorable état de choses actuel ?

C'est au Corps médical d'entreprendre la lutte, en jetant un cri d'alarme à la magistrature, qui ne voit pas l'effroyable gouffre où se débat la santé publique en péril. Les médecins doivent agir sur l'esprit des magistrats pour obtenir la juste et sévère application de la loi ; nous devons les éclairer et leur montrer que c'est pour la sauvegarde des intérêts de la nation que nous protestons, car nous sommes écœurés par la vue de ces mensonges qui s'étalent quotidiennement à la face de tous et qui, par leur répétition, finissent par prendre l'allure de vérités.

Quelle besogne salutare on ferait en quelques mois seulement si, par une volte-face inespérée, la magistrature passait du côté des médecins ! Il suffirait que certains juges ne craignent pas d'avoir la main trop lourde, pour donner à réfléchir aux contrevenants. Leur nombre ne tarderait pas à diminuer progressivement. Mettons donc en évidence aux yeux de la Justice le rôle malfaisant de tous ces exploiters de la santé humaine.

Pour cela, il faut que chaque médecin ne vive pas retiré chez soi, en bon égoïste. Que tous adhèrent aux syndicats autorisés seulement par la loi du 30 novembre 1892, et qui deviendront une arme puissante pour la répression de l'Exercice illégal de la médecine.

En effet chaque médecin qui se donnera à cœur de contribuer à cette tâche éminemment utile recueillera le plus de documents possible.

Il notera les nombreux cas de malades dont le char-

latan a aggravé l'état, car ils viennent au médecin quand ils ont essayé de l'empirique.

Il rassemblera ainsi des charges et des témoignages. Il accumulera des ordonnances, des traitements.

Des dossiers formidables pourront être constitués et devront être envoyés au Bureau des Syndicats.

Que ceux-ci prennent l'initiative des poursuites.

Qu'ils confient leurs intérêts à des avocats capables de montrer aux juges combien les maux que causent tous les médocastres sont réels et certains et combien les guérisons dont ils se targuent sont illusoires et vaines !

Dans les cas de poursuite judiciaire contre les récidivistes, contre les individus coupables de blessures ou d'esroquerie, le Syndicat réclamerait, outre les dommages et intérêts, l'affichage du jugement aux frais du condamné, dans les communes du canton où se sont passés les faits incriminés.

Ainsi leur condamnation sévère, au lieu d'être une réclame pour eux, jettera une éclatante lumière sur l'inutilité, le ridicule et le danger de leurs pratiques.

Ces desiderata sont aussi ceux qu'a formulés le Dr Pouliot de Poitiers, au mois de mai 1906, au Congrès de Paris pour la répression de l'exercice illégal de la médecine, Congrès présidé par le professeur Brouardel.

Et afin de mieux s'armer pour les luttes futures, le Congrès émit le vœu, en ce moment réalisé, qu'un Office pour la répression de l'exercice illégal fût créé à Paris, centralisant pour ainsi dire les documents et les indications qui lui seront envoyés par les Syndicats des quatre

coins de la France. Que chacun veuille bien se mettre à l'œuvre afin de fournir aux Juristes des preuves décisives et des arguments convaincants.

Voilà de quelle façon on parviendra à faire observer la loi de 1892 et à l'appliquer rigoureusement.

*
**

Mais il faut plus encore. Comme le dit Brouardel, toute loi sera lettre morte tant que le peuple ne voudra pas se persuader que les médecins attaquent les guérisseurs, non pour leur concurrence, mais parce qu'ils sont dangereux.

C'est ici que nous ferons appel à l'enseignement des écoles primaires. Sans prétendre apporter une thérapeutique à ce genre de démence particulier qu'est la crédulité humaine, nous croyons cependant à l'effet certain d'une prophylaxie, qui consisterait à éclairer l'opinion publique.

On devrait pour cela s'efforcer de répandre les notions qui permettraient à tous de se rendre compte de quel côté sont ceux qui peuvent soulager véritablement nos misères.

On ne prend pas assez le soin dans les écoles d'apprendre les bienfaits des découvertes que nos grands savants ont apportées à l'humanité. La rage, le croup, le tétanos ont été vaincus par les médecins ; ce sont eux qui ont opposé une barrière à la peste ; eux aussi qui ont atténué la malignité des épidémies et savent aujourd'hui, grâce au génie de Pasteur, un savant sinon un médecin, combattre victorieusement l'infection microbienne.

On doit dire et enseigner tout cela. N'est-ce pas faire œuvre plus utile que d'enseigner l'histoire de France du temps des Capétiens ?

Dans l'enseignement primaire, les notions de l'hygiène et de la puériculture devraient occuper dans les programmes une place aussi importante que l'arithmétique et la grammaire.

De la sorte le public ne méconnaîtrait plus le rôle funeste de tous les nombreux empiriques et aurait le sentiment qu'il ne doit confier sa santé qu'au médecin.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

CONCLUSIONS

I. *Les guérisseurs* manquent de connaissances.

Leurs remèdes, de même que les remèdes populaires, se bornent à une série de recettes, la plupart très anciennes, toutes bizarres et d'effet parfois nul, rarement utile. C'est le côté grotesque de la thérapeutique populaire.

II. Avec *les rebouteurs* et *les matrones* nous tombons dans le côté dangereux de l'empirisme.

Leurs pratiques chirurgicales ont causé souvent des accidents de diverse nature. Elles sont toujours nuisibles, parce que celui qui y a recours, perd à les suivre un temps précieux pour sa santé et ne va chez le médecin que lorsqu'il est trop tard.

III. *Leur succès* s'explique :

Par la crédulité humaine qui se laisse impressionner par l'étrangeté de leurs remèdes et de leurs pratiques.

Et surtout aussi par la réclame que leur font les condamnations indulgentes infligées par des juges trop bienveillants ; ainsi que le prouve l'étude de la statistique de la justice criminelle de France au sujet des

poursuites contre les délits de l'exercice illégal de la médecine.

IV. *Le Congrès* tenu à Paris sous la présidence de Brouardel et suivi de la création d'un *Office central* pour la répression de l'exercice illégal de la médecine, aura pour effet de faire cesser le triste état de choses actuel. Les juges, qui ignorent le rôle malfaisant des exploiters de la santé humaine, auront leur esprit éclairé par des faits décisifs et ils appliqueront rigoureusement la loi de 1892.

Il conviendrait aussi d'apprendre aux enfants dans les écoles que les découvertes médicales sont dues à des médecins et non à des guérisseurs, et de leur inculquer les notions de l'hygiène et de la puériculture.

Vu :

LE PRÉSIDENT DE LA THÈSE,
LACASSAGNE.

Vu :

LE DOYEN,
L. HUGOUNENQ.

Vu et permis d'imprimer :

Lyon, le 29 décembre 1906.

LE RECTEUR, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ,
JOUBIN.

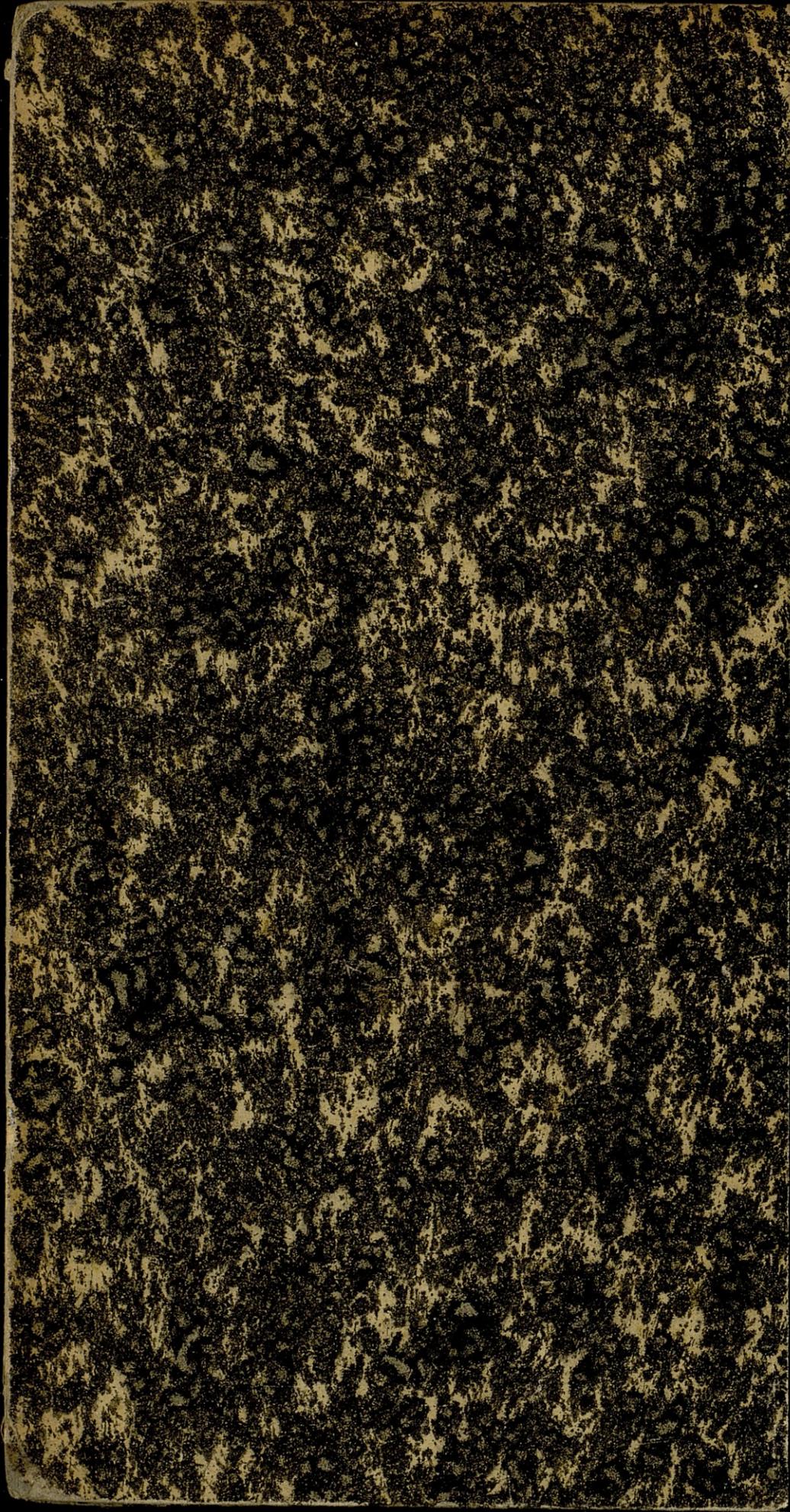
BIBLIOGRAPHIE

- ARNAULT DE NOBLEVILLE et SALERNE, Médecins d'Orléans (extr. de la *Mat. méd.* de M. Geoffroy).
- BROUARDEL, L'exercice de la médecine et le charlatanisme, Paris, Baillière, 1889.
- CABANÈS, Remèdes d'autrefois, Maloine, Paris, 1905.
- CABANÈS et BARRAUD, Remèdes de bonne femme, Maloine, Paris, 1907.
- CANTALOUBE, Médicaments des Cévennes, thèse, Montpellier, 1904.
- DARMEZIN, Superstitions et remèdes populaires de Touraine, Bordeaux, 1904.
- DUJARDIN-BEAUMETZ, Dictionnaire thérapeutique.
- DURAND, Les guérisseurs, Paris, 1884.
- Gazette médicale, 1863.
- LAVIELLE, Erreurs et préjugés concernant la médecine, in Bulletin de la Société de Borda (Dax), 1895.
- LACASSAGNE, Précis de médecine légale, 1906.
- LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, Journal de médecine et de chirurgie, octobre 1902.
- MUNARET, Le médecin de campagne, Paris, 1837.
- PLINE, Hist. nat., lib. XXVIII, cap. 6.
- SAINT-AURENS, Les charlatans de la médecine, Baillière, Paris, 1904.
- Semaine médicale, mai-juin, 1906.
- TIFFAUD, Exercice illégal de la médecine dans le Bas-Poitou, Paris, 1899.
- TROUSSEAU, De l'empirisme, deuxième conférence.
-



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	13
INTRODUCTION	17
PREMIÈRE PARTIE	
CHAPITRE PREMIER. — Remèdes populaires	21
CHAPITRE II. — Des divers praticiens médicaux	33
CHAPITRE III. — Leurs méthodes thérapeutiques	40
DEUXIÈME PARTIE	
CHAPITRE IV. — Rebouteurs et matrones	53
CHAPITRE V. — Leurs manœuvres opératoires	58
TROISIÈME PARTIE	
CHAPITRE VI. — Raisons du succès	63
QUATRIÈME PARTIE	
CHAPITRE VII. — Mesures nécessaires	73
CONCLUSIONS	79
BIBLIOGRAPHIE	81



SANFA 601688